



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre VI
Aide humanitaire

Chapitre 27
Aide humanitaire

Programme 23
Aide humanitaire

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	40
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	57
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	58

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Malgré l'amélioration et l'accélération de l'action menée collectivement par les États Membres et le système humanitaire pour faire face aux risques de catastrophe, les besoins humanitaires dans le monde et les conséquences des catastrophes ne cessent de s'accroître. En 2020, près de 168 millions de personnes, soit 1 personne sur 45, auront besoin d'assistance humanitaire et de protection. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à 2019, où il était de 132 millions, une tendance qui devrait se poursuivre en 2021. L'ampleur sans précédent des besoins humanitaires est principalement imputable aux crises prolongées et à l'intensification des conflits, aux phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, aux mauvais résultats économiques et aux épidémies de maladies infectieuses. Ces problèmes complexes aggravent la vulnérabilité des populations tout en amenuisant leur capacité à affronter les situations d'urgence.

Dans le même temps, le système humanitaire se montre plus efficace, plus innovant et plus inclusif lorsqu'il s'agit de cibler en priorité les personnes qui en ont le plus besoin et de leur venir en aide rapidement. Les plans d'intervention répondent mieux aux besoins des femmes, des filles, des personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables, et des efforts sont faits pour prendre en compte la santé physique et mentale de celles et ceux qui en ont besoin.

La communauté humanitaire mondiale a fait des progrès dans la planification, la prévision et l'analyse des crises humanitaires. Les interventions en cas de catastrophe continuent de bénéficier d'un soutien généreux, les États Membres et d'autres donateurs ayant versé 16 milliards de dollars en 2019 en réponse aux appels lancés sous la coordination de l'ONU en vue de porter secours à 109 millions de personnes d'ici la fin de l'année 2020. La multiplication des difficultés et des besoins nous contraint cependant à garder une longueur d'avance sur les crises, en mettant l'accent sur les stratégies proactives et une action rapide plutôt que d'attendre que la situation ne dégénère. Grâce aux progrès accomplis dans le domaine des données et de l'analyse prédictive, il est possible d'accroître la prévisibilité de certains chocs ou crises, comme les sécheresses et les épidémies. Ces différents constats ont conduit les États Membres et la communauté humanitaire à mettre en place des mécanismes de financement novateurs pour améliorer la qualité des interventions.

À elles seules, les interventions humanitaires ne permettront pas de remédier aux problèmes chroniques ni d'en atténuer les répercussions. Une collaboration plus poussée s'impose si nous voulons faire face à ces défis et accroître la résilience des populations vulnérables. La poursuite de la mise en œuvre de la réforme entreprise par le Secrétaire général aura pour effet d'améliorer l'efficacité, la cohésion et l'application du principe de responsabilité et de renforcer les capacités afin de mieux épauler les États Membres et d'aider les pays à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
et Coordonnateur des secours d'urgence
(*Signé*) Mark Lowcock

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 27.1 Le mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires découle de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et affirmé qu'il appartenait au Secrétaire général de jouer un rôle de direction pour permettre une meilleure préparation ainsi qu'une intervention rapide en cas de catastrophe naturelle ou autre situation d'urgence. L'Assemblée a également défini le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence, qui est d'agir en coopération avec le Secrétaire général et le Comité permanent interorganisations en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes et de veiller à ce que la communauté internationale engage une action coordonnée, rapide, conforme aux principes établis et cohérente en cas de crise. Ces 25 dernières années, ce mandat a été renouvelé et consolidé dans des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de plusieurs résolutions.
- 27.2 Le mandat du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes découle des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, en particulier la résolution 56/195, ainsi que dans la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Bureau est chargé de centraliser, au sein du système des Nations Unies, la coordination de la prévention des catastrophes et de mettre en synergie les activités de prévention des catastrophes menées par le système des Nations Unies et les organisations régionales, ainsi que les activités dans les domaines socioéconomique et humanitaire.
- 27.3 Au cours des cinq dernières années, 350 millions de personnes par an en moyenne ont été frappées par des catastrophes qui ont occasionné des milliards de dollars de dégâts. La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté ces vingt dernières années, provoquant de tragiques pertes en vies humaines et l'escalade des dommages économiques. Pauvreté, inégalités, croissance démographique, conflits, changements climatiques et pandémies sont autant de phénomènes mondiaux qui continuent d'éroder la résilience des populations et de les rendre vulnérables à toute une série de chocs et de risques. Les conflits armés figurent parmi les principales causes des besoins humanitaires, et le non-respect du droit international humanitaire, qui entache bon nombre d'entre eux, est devenu une préoccupation majeure. Les civils et les infrastructures de caractère civil sont l'objet d'attaques ciblées ou aveugles qui font des morts et des blessés et provoquent des maladies, la famine et des déplacements. Les crises exacerbent les situations de vulnérabilité, lesquelles concernent principalement les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les individus marginalisés et les pauvres. Elles sont de surcroît nombreuses à se prolonger, si bien qu'une crise humanitaire dure en moyenne plus de neuf ans. Ces situations ne sauraient être réglées par des stratégies à court terme ou exclusivement par l'action humanitaire.
- 27.4 Ces tendances laissent à penser que les besoins humanitaires resteront élevés en 2021, de sorte qu'il faut renforcer la planification préalable et l'appui apporté aux États Membres pour la coordination de leurs interventions.
- 27.5 Malgré des niveaux record de financement, l'écart entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles ne cesse de se creuser, car les crises humanitaires n'ont jamais fait autant de victimes.
- 27.6 Depuis 2015, les appels lancés pour faire face à des crises durant depuis au moins cinq ans se sont multipliés, au point de représenter aujourd'hui plus de 80 % du financement de l'action humanitaire reçu et demandé. Le système humanitaire doit gagner encore en rapidité et en efficacité en gérant les risques et en réduisant la vulnérabilité, au lieu d'attendre que les crises ne causent d'immenses souffrances pour intervenir.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 27.7 Pour s'acquitter de son mandat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera : d'aider les États Membres à coordonner une action humanitaire efficace et conforme aux principes établis en partenariat avec des acteurs nationaux et internationaux dans le but d'atténuer les souffrances humaines causées par les catastrophes et les situations d'urgence complexes ; de défendre les droits des personnes dans le besoin ; de renforcer la préparation et la prévention ; de faciliter la mise en œuvre de solutions durables. Dans cette optique, il appuiera les États Membres et les partenaires humanitaires pour leur permettre de mieux faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence complexes et contribuera à amortir les chocs avant qu'ils ne dégèrent en crises humanitaires. Pour ce faire, il fondera son action sur l'évaluation et l'analyse factuelles des tendances et des besoins dans le domaine humanitaire. Dans un monde en pleine mutation et un secteur humanitaire en constante évolution, il importe de pouvoir s'appuyer sur des partenariats solides. Étant donné que les crises humanitaires peuvent entraver le développement ou réduire à néant les progrès accomplis, le Bureau veillera à ce que l'aide humanitaire soit fournie de manière à favoriser le relèvement et le développement durable à plus long terme. Il collaborera avec les acteurs du développement pour améliorer la cohérence et la complémentarité de l'appui apporté et faire en sorte que l'aide humanitaire contribue à renforcer la résilience. Avec d'autres partenaires humanitaires, il accompagnera les États Membres dans leurs efforts visant à atténuer les vulnérabilités, à rétablir les moyens de subsistance et à accroître de la résilience.
- 27.8 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploiera à réduire nettement les risques de catastrophe et les pertes subies en prévenant l'apparition de nouveaux risques et en réduisant les risques existants, ainsi qu'en renforçant la résilience grâce à la gestion des risques de catastrophes multiples. Une meilleure prise en compte des risques s'impose dans le cadre de l'action humanitaire et des activités de développement. Pour réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience, il importe également que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement collaborent étroitement. Conformément à son cadre stratégique pour la période 2016-2021, le Bureau assurera le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et améliorera la compréhension des risques à tous les niveaux. Il œuvrera à réduire les risques de catastrophe en fournissant des orientations générales et des outils d'aide à la décision, notamment en produisant et diffusant des connaissances et des informations. Il s'attachera à faciliter l'action des décideurs et à mettre à profit les partenariats entre le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes en vue d'accélérer l'application du Cadre de Sendai. Il continuera de veiller à la cohérence générale des politiques en collaborant avec les États Membres, en contribuant aux processus intergouvernementaux concernés et en établissant des mécanismes de coordination aux niveaux régional et national qui permettent d'accélérer l'application du Cadre de Sendai ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable connexes. Comme par le passé, il renforcera aussi les capacités de ses interlocuteurs en tirant parti de nouveaux partenariats et modèles de financement pour mobiliser davantage de fonds à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et des investissements tenant compte des risques.
- 27.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les besoins humanitaires et les besoins de financement demeureront élevés en 2021 ;
 - b) La plupart des besoins humanitaires continueront d'être le résultat de crises prolongées, qui sont en général le produit des interactions entre les risques naturels, les conflits armés et la vulnérabilité humaine, et qui exigeront des interventions complexes et plus rapides ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les organismes humanitaires et les acteurs du développement ;
 - c) L'ampleur et la fréquence des catastrophes vont encore augmenter.
- 27.10 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il veille à ce que les questions de

genre soient pleinement prises en considération dans ses activités en s'appuyant sur ses propres politiques et outils ainsi que sur des ressources interinstitutions comme la politique du Comité permanent interorganisations relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, le guide des genres pour les actions humanitaires publié par le Comité, et les conseillers déployés ou inscrits sur la liste de réserve par le Comité dans le cadre du projet d'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes.

- 27.11 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de collaborer avec les autorités nationales et locales, les populations touchées, le Comité permanent interorganisations et de nombreuses autres parties prenantes, notamment les organisations régionales spécialisées dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, d'autres organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé, les premiers intervenants et les milieux universitaires, pour favoriser la mise en place d'une intervention humanitaire efficace et conforme aux principes établis.
- 27.12 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de coordonner, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, l'élaboration des orientations destinées au système d'intervention humanitaire. Il mettra en place et pilotera des mécanismes d'envergure mondiale, tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, afin d'assurer la mise en commun des ressources et de faciliter le lancement d'interventions conjointes en cas de crise. Le Bureau travaille en coordination avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organismes des Nations Unies concernés, et sollicite leurs contributions dans les situations de crise. En ce qui concerne l'adaptabilité des responsables de l'action humanitaire et le renforcement de leurs capacités, il collabore étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Au niveau national, il agit en coordination avec des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et leur apporte son appui tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire pour que les stratégies d'intervention soient cohérentes, efficaces et harmonisées à l'échelle du système et qu'elles répondent aux besoins des populations touchées tout en limitant les doubles emplois et les lacunes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 27.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

46/182	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies	62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
47/120 A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
52/12	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
52/167	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire		
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		

69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/116	naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/118	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/160	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes		Aide et protection en faveur des personnes déplacées

Résolution du Conseil économique et social

2019/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
---------	--

Résolutions du Conseil de sécurité

1894 (2009)	Protection des civils en période de conflit armé	2489 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
2222 (2015)	Protection des civils en période de conflit armé (protection des journalistes)	2497 (2019)	Prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
2286 (2016)	Personnel de santé et installations médicales en période de conflit armé	2499 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
2417 (2018)	Conflit armé et insécurité alimentaire	2502 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
2470 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	2504 (2020)	Renouvellement et modification de l'autorisation relative à l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières
2472 (2019)	Prorogation de l'autorisation donnée aux États membres de l'Union africaine de maintenir le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie	2514 (2020)	Prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
2474 (2019)	Protection des civils en période de conflit armé (personnes disparues du fait d'un conflit armé)	2516 (2020)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
2475 (2019)	Protection des civils en période de conflit armé (protection des personnes handicapées)	2517 (2020)	Prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
2480 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali		
2486 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye		

Produits

27.14 On trouvera dans le tableau 27.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 27.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Rapport sur la protection des civils	1	1	1	1
3. Rapport sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
4. Rapport sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Séances de la Troisième Commission	1	1	1	1
9. Séances tenues dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires	1	1	1	1
10. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	1	1	1	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
11. Séances plénières de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), points de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
12. Réunions de haut niveau et manifestations consacrées à l'apport d'une aide internationale	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	36	34	34	34
13. Projets nationaux et régionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	29	29	29	29
14. Projets de renforcement des capacités d'intervention	6	4	4	4
15. Projets sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
16. Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial	1	1	1	1
17. Rapport sur la réduction des risques de catastrophe	1	1	1	1
18. Rapport sur le plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	20	12	15
19. Orientations générales sur la connaissance des risques et l'aide humanitaire	2	3	1	2
20. Documents finaux des plateformes régionales et mondiales	1	1	5	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
21. Documents d'analyse politique, meilleures pratiques, normes et orientations	9	16	6	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : stratégies et plans régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux ; directives relatives à la planification des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale ; renforcement des capacités des administrations locales et municipales en matière de gouvernance des risques ; processus intergouvernementaux visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre de Sendai et à établir des politiques de réduction des risques cohérentes dans tous les secteurs (Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple).

Missions d'aide humanitaire : 3 à 5 missions annuelles d'appui en matière de coordination civilo-militaire (sur demande) ; 3 à 10 missions annuelles des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (en cas de catastrophe et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action humanitaire) ; fourniture d'une aide en matière de coordination des secours humanitaires d'urgence ; services d'appui.

Bases de données et autres supports numériques : système de suivi du Cadre de Sendai ; première version du cadre d'évaluation mondiale des risques ; bases de données sur les pertes dues aux catastrophes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes et supports d'information visant à susciter des changements positifs ; manifestation annuelle consacrée aux partenariats et à la communication en vue de faciliter la collaboration entre les acteurs humanitaires ; entre 3 et 5 normes, orientations ou outils sur les services d'intervention d'urgence élaborés annuellement ; plateformes mondiales et régionales ; réunions de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe.

Relations extérieures et relations avec les médias : relations extérieures et avec les médias proactives ; campagne de promotion de haut niveau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe (communiqués de presse, articles d'opinion et couverture médiatique).

Activités d'évaluation

- 27.15 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) Évaluation des fonds de financement commun pour les pays ;
 - b) Évaluation humanitaire interinstitutionnelle de l'intervention menée à la suite de la sécheresse survenue en Éthiopie ;
 - c) Examen triennal du Bureau de la coordination des affaires humanitaires par le Bureau des services de contrôle interne (consacré essentiellement à la suite donnée à l'évaluation effectuée en 2017 sur les activités de promotion).
- 27.16 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 27.15 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. L'évaluation des fonds de financement commun pour les pays a montré qu'il importait de disposer de stratégies de mobilisation de ressources cohérentes et d'orientations relatives à la promotion des meilleures pratiques en matière d'utilisation et de gestion des fonds, tandis que l'évaluation de l'intervention menée à la suite de la sécheresse en Éthiopie a révélé que cette action concertée et bien coordonnée, engagée sous la houlette ferme du Gouvernement, avait permis de sauver de nombreuses vies. Les domaines pour lesquels des mesures de renforcement s'imposent sont l'action rapide, l'appui à la résilience et l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. L'évaluation dégage des enseignements qui permettront d'améliorer les prochaines interventions en cas de sécheresse en Éthiopie et de crises du même ordre.
- 27.17 Une évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle est prévue au Yémen en 2021.

Programme de travail

Sous-programme 1 Analyse des politiques

Objectif

- 27.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

Stratégie

- 27.19 Pour contribuer au renforcement de la cohérence stratégique de l'intervention humanitaire, le sous-programme recensera les dernières tendances observées dans le domaine humanitaire et analysera les difficultés qui nuisent à la promotion de l'action humanitaire ainsi que les perspectives de progrès qui s'offrent en la matière, l'objectif étant, à terme, de formuler des recommandations d'amélioration qui permettront de relever les défis sans cesse changeants auxquels fait face le système humanitaire. Parmi les résultats déjà obtenus citons les rapports annuels du Secrétaire général intitulés « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », « Protection des civils » et « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». En outre, des documents d'orientation ont été élaborés sur des sujets allant des solutions durables aux situations prolongées de déplacement au bilan de l'action que mène le Conseil de sécurité depuis vingt ans en faveur de la protection des civils. On a également observé l'évolution des tendances ayant trait à l'action humanitaire et produit des analyses et des prévisions pour l'évaluation factuelle réalisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les besoins humanitaires mondiaux en 2020.
- 27.20 Pour contribuer à améliorer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel, le sous-programme recensera également les solutions sur les plans des politiques et des programmes ainsi que les meilleures pratiques et les innovations à diffuser à grande échelle pour faciliter l'élaboration de grandes orientations, la prise de décisions pratiques et la gestion des crises, de sorte que le système humanitaire conserve toute son utilité et qu'il soit toujours adapté à un environnement opérationnel humanitaire en perpétuelle mutation. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise en place d'un ensemble minimal de services liés à l'accès humanitaire par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que la formulation de conclusions et d'enseignements sur les obstacles systémiques majeurs et les moyens d'améliorer la coopération dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 27.21 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir, faire en sorte que les membres du Comité permanent interorganisations et les autres partenaires fondent leurs décisions sur l'analyse des politiques humanitaires et le dialogue (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que trois priorités relatives aux politiques humanitaires énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ont été examinées par les États Membres au cours des délibérations que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont consacrées aux résolutions relatives à l'action humanitaire. Le sous-programme a alimenté la réflexion des États Membres sur ces trois priorités lors du débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires, qui s'est tenu au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 26 juin 2019. La table ronde de haut niveau sur le thème « Préparer l'avenir face aux changements climatiques et aux catastrophes météorologiques : renforcer la préparation et l'action humanitaire et collaborer pour

accroître la résilience et gérer des risques et des problèmes qui s'aggravent » a été l'occasion pour les participants de se pencher sur les ravages causés par les cyclones Idai et Kenneth, tout en mettant en lumière les problèmes plus vastes posés par la crise climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes. Les participants à la table ronde de haut niveau sur le thème « Renforcer l'action humanitaire : mesures à prendre pour développer la localisation et mobiliser les populations aux fins d'une action humanitaire plus inclusive et plus efficace » ont dressé un état des lieux des mesures prises en vue de consolider les systèmes locaux, d'étoffer les moyens des intervenants locaux et de mobiliser davantage les communautés touchées par les crises pour que l'intervention humanitaire soit plus inclusive et plus efficace, examiné les progrès accomplis à cet égard et réfléchi aux prochaines étapes clés. Lors de la table ronde de haut niveau intitulée « Vers le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 : s'engager collectivement en faveur du droit international humanitaire et mettre en pratique les protections fondamentales », les participants ont souligné l'importance de ces conventions et cité des exemples de meilleures pratiques ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour améliorer la mise en œuvre des conventions relatives à la protection des civils en période de conflit armé.

Exécution du programme en 2019 : renforcement de l'accès humanitaire

- 27.22 Les équipes chargées de l'exécution du sous-programme ont mis au point un ensemble minimal de services liés à l'accès humanitaire et fourni sur le terrain un appui et des conseils sur les questions d'accès. En application de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, les intervenants humanitaires doivent avoir accès aux populations dans le besoin, lesquelles ont droit à une aide et à des services. L'aide humanitaire ne peut être efficace qu'à condition que l'accès humanitaire soit total et sans entraves. Cet ensemble minimal de services s'accompagne d'orientations opérationnelles qui encouragent les acteurs concernés à adopter une approche plus systématique et plus prévisible en ce qui concerne l'accès humanitaire. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé des activités sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir, et a contribué à l'élaboration de stratégies visant à remédier aux difficultés d'accès rencontrées dans certaines opérations. Une aide et des conseils supplémentaires à ce sujet ont été apportés sous la forme de webinaires, de notes d'orientation périodiques et de missions d'appui sur le terrain, ce qui a favorisé le maintien d'une communauté stable de spécialistes du domaine à travers le monde. Le sous-programme a permis de renseigner les intervenants humanitaires qui se heurtent à des difficultés d'accès dans différents pays sur les principales méthodes envisageables, de façon qu'ils puissent les adapter facilement en fonction des contextes. C'est le cas, par exemple, au Soudan du Sud, où la mise en place de l'ensemble minimal de services a facilité l'accès de millions de personnes difficiles à atteindre et démunies à l'aide humanitaire.

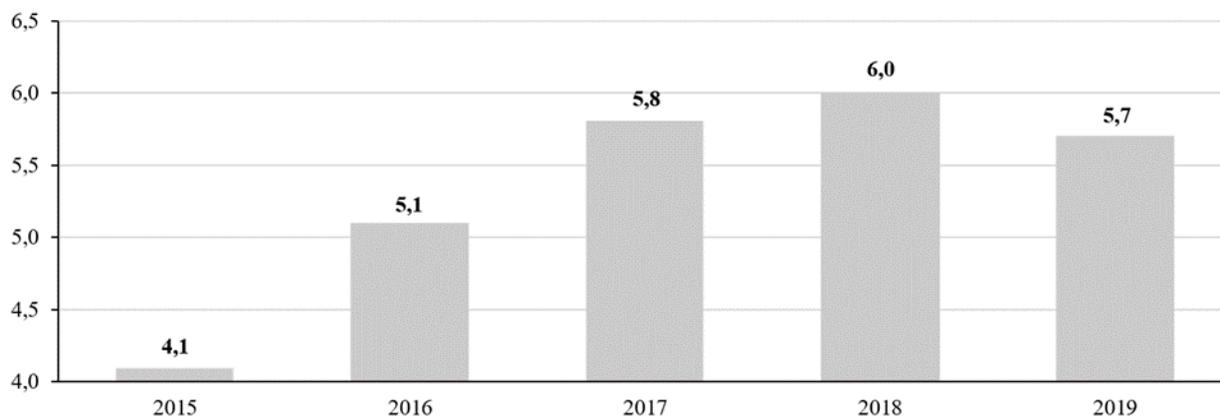
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.23 Le travail effectué a contribué à renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel, comme le montre l'amélioration de l'accès humanitaire au Soudan du Sud, qui a permis d'apporter une assistance et une protection vitales à un plus grand nombre de personnes. Si de nombreux facteurs ont facilité l'accès aux populations dans le besoin, le sous-programme a joué un rôle important à ce titre puisqu'il a fourni aux intervenants humanitaires qui connaissaient des difficultés d'accès des orientations opérationnelles fondées sur l'analyse de différents contextes nationaux, pour qu'ils puissent adopter une méthode efficace, harmonisée et adaptée à chaque situation. L'instauration d'un ensemble minimal de services a amélioré la cohérence des approches et l'acheminement de l'aide humanitaire, dans la mesure où elle a permis aux intervenants de se doter de stratégies contribuant à lever les obstacles à l'accès humanitaire. À la fin de l'année 2019, les partenaires humanitaires étaient parvenus à atteindre 5,7 millions de personnes. Le plan 2020 de réponse humanitaire pour le Soudan du Sud promeut l'amélioration de l'accès aux services essentiels, le rétablissement des moyens de subsistance et la mise en place de solutions durables au problème des déplacements, le but étant de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

Figure 27.I

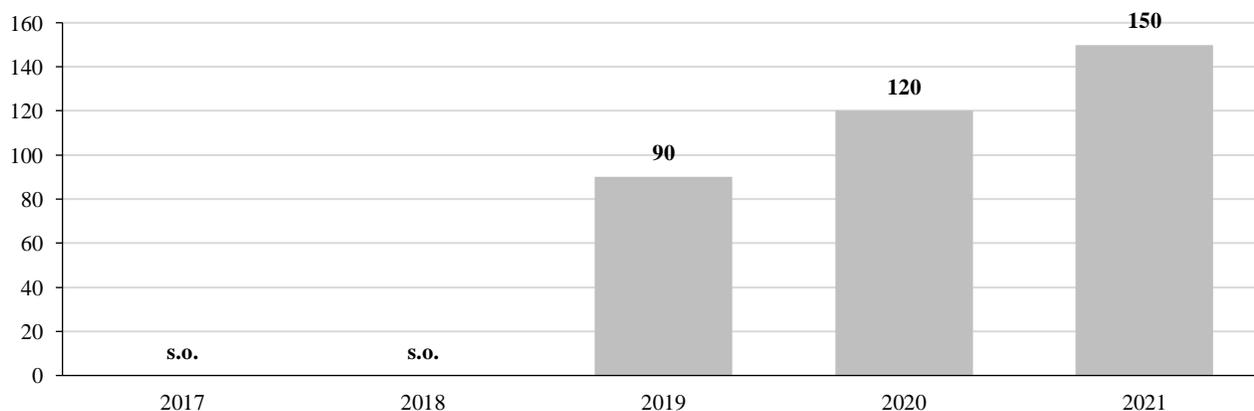
Mesure des résultats : nombre de bénéficiaires de l'aide humanitaire au Soudan du Sud (2015-2019)

(En millions de personnes)

**Résultats escomptés pour 2021****Résultat 1 : collaboration accrue entre les partenaires humanitaires et les partenaires de développement au niveau des pays (résultat déjà défini pour 2020)**

- 27.24 Les travaux relatifs à la collaboration entre les acteurs du développement et les intervenants humanitaires se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront une planification conjointe ainsi que l'établissement de stratégies arrêtées d'un commun accord en faveur d'une collaboration accrue, sur la base des enseignements tirés de l'expérience acquise dans divers pays, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 27.II

Mesure des résultats : nombre de pays dans lesquels les intervenants humanitaires et les acteurs du développement ont défini des stratégies communes (2017-2021)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : incidence des technologies sur l'espace humanitaire (nouveau résultat)

- 27.25 Ces dernières années, la mise au point de technologies ainsi que le recours à des technologies nouvelles et en cours de développement qui soient également porteuses d'une culture de l'innovation responsable dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable ont été placés au rang des priorités. Plusieurs thèmes et thèmes subsidiaires méritent d'être pris en considération pour l'évaluation des incidences de ces technologies sur le système humanitaire.
- 27.26 Depuis 2013, on s'attache, dans le cadre du sous-programme, à suivre l'évolution de différentes innovations destinées à renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel, comme l'impression 3D, et à mener une réflexion sur de nouveaux enjeux tels que l'engagement humanitaire à l'ère des réseaux et la responsabilité en matière de données. En 2019, on a commencé à s'intéresser aux initiatives lancées à l'échelle du Secrétariat et à l'action engagée par la communauté humanitaire sur les perspectives et les défis potentiels ainsi que les risques associés à ces technologies nouvelles et en cours de développement, en particulier en ce qui concerne les activités de protection des civils, et à mener des consultations à ce sujet.

Situation interne et réponse

- 27.27 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il importait d'élaborer dans les meilleurs délais des politiques humanitaires couvrant l'ensemble des défis technologiques et des évolutions touchant les opérations humanitaires, dans un contexte de multiplication des priorités politiques au cours de l'année écoulée. En réponse, le sous-programme mettra à profit les synergies avec d'autres initiatives en cours dans le système des Nations Unies. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a érigé en priorité la mise au point de technologies ainsi que le recours à des technologies nouvelles et en cours de développement qui soient également porteuses d'une culture de l'innovation responsable. En 2018, il a tenu à marquer cet engagement en présentant sa stratégie en matière de nouvelles technologies, en adoptant le programme de désarmement Assurer notre avenir commun et en créant le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique. Dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en janvier 2020, il a fait état de quatre menaces qui pesaient sur les Nations Unies, la dernière étant « le côté obscur du monde numérique ». Il a rappelé que les nouvelles technologies étaient utilisées pour commettre des crimes, inciter à la haine, répandre la désinformation, opprimer et exploiter les populations et porter atteinte à la vie privée, soulignant en particulier que l'intelligence artificielle donnait naissance à des capacités époustouflantes et à des possibilités alarmantes, avant de prévenir que les armes létales autonomes, capables de tuer de leur propre chef en dehors de tout jugement humain et de tout principe de responsabilité, nous entraînaient sur un territoire moral et politique inacceptable.
- 27.28 En coordination avec d'autres entités des Nations Unies qui portent un regard neuf sur les technologies, on étudiera les perspectives offertes par celles-ci et les défis qu'elles posent, approfondira la réflexion à ce sujet, tirera les enseignements voulus et recensera les meilleures pratiques quant à la manière dont ces technologies peuvent être mises au service d'une action humanitaire plus efficace et plus efficiente. En 2021, on compte passer en revue ces meilleures pratiques, formuler des orientations et définir des positions stratégiques sur les technologies dans le contexte de l'action humanitaire.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.29 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel, comme devraient le montrer : le recours accru aux technologies stratégiques de la part des intervenants humanitaires, qui permettra d'améliorer la protection des données des bénéficiaires ; une action rapide, rendue possible par l'analyse prédictive et l'amélioration des évaluations, conséquences du recours aux technologies ; une meilleure coordination de la diffusion des informations facilitée par les technologies entre les intervenants humanitaires et avec les bénéficiaires, grâce aux téléphones portables et à une utilisation responsable des médias sociaux.

Tableau 27.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Échanges de meilleures pratiques entre les parties prenantes dans le domaine des technologies et de l'innovation dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions humanitaires	Mise en place d'initiatives dans le domaine des technologies et de l'innovation dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU	Mise à l'essai d'initiatives dans le domaine des technologies et de l'innovation dans certains contextes d'intervention humanitaire	Recours accru aux technologies stratégiques par les intervenants humanitaires

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.30 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

56/89	Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	73/138	Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies
61/117	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées	73/151	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
63/147	Nouvel ordre humanitaire international	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/131	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
		74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

Produits

27.31 On trouvera dans le tableau 27.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
4. Séances de la Troisième Commission	1	1	1	1
5. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Séances tenues dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	3	3
7. Organisation de forums et d'ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	5	2	2
8. Documents de stratégie, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant l'articulation entre les différents aspects (politique, aide humanitaire et droits humains) des interventions des entités des Nations Unies en cas de crise	1	3	1	1
9. Études, orientations et analyse des faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	2	1	1

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Objectif

- 27.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Stratégie

- 27.33 Pour contribuer à la cohérence des interventions humanitaires afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, le sous-programme facilitera la coordination des analyses des besoins par l'établissement d'aperçus des besoins

humanitaires. Il aidera également ces populations à mieux faire entendre leur voix en les associant à la planification et aux interventions, une volonté d'inclusion dont participe aussi le recours à des données ventilées par sexe, âge, handicap et d'autres facteurs liés à la diversité. En outre, les aperçus des besoins humanitaires livrent désormais une analyse des problèmes qui touchent certains groupes et sous-groupes de population, ainsi que certaines zones géographiques, articulée autour des grands axes suivants, tous liés à la protection : le bien-être physique et mental ; le niveau de vie et l'autosubsistance ; le relèvement et la résilience. Cette « approche renforcée » sera consolidée plus avant et déployée en 2021. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer l'analyse intersectorielle conduite par les partenaires, de manière à faire apparaître les besoins chroniques et structurels, ainsi que les besoins immédiats. Parmi les résultats déjà obtenus citons une définition plus efficace des priorités des interventions, grâce à une meilleure analyse des besoins.

- 27.34 Pour contribuer à l'efficacité des interventions humanitaires et atténuer ainsi les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, le sous-programme aura pour objectif de réduire le déficit de financement de l'action humanitaire en renforçant les activités de plaidoyer en faveur d'une mobilisation des ressources à l'échelle du système ainsi que les partenariats avec les intervenants humanitaires, la société civile et les États Membres. Ces activités devraient avoir pour résultat d'assurer un financement durable du système humanitaire propre à améliorer les conditions de vie des populations touchées par une crise. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'action engagée auprès des États Membres pour obtenir des engagements financiers en faveur de l'intervention humanitaire au Yémen, qui a permis de couvrir 85,3 % des besoins en 2018 et 84 % des besoins en 2019 et de faire de ce plan d'intervention l'un des mieux financés parmi les plans coordonnés par l'Organisation des Nations Unies sur une période de deux ans.
- 27.35 Pour contribuer à la rapidité des interventions humanitaires et atténuer ainsi les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, le sous-programme débloquent plus rapidement l'aide financière du Fonds central pour les interventions d'urgence au profit des organismes humanitaires. Ces activités devraient avoir pour résultat de mettre à disposition le plus tôt possible des financements d'urgence destinés à répondre aux besoins des populations touchées. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'allocation de 500,5 millions de dollars en 2018 pour financer l'action humanitaire menée dans 48 pays et territoires. Sur ce montant, 321 millions de dollars ont été consacrés au lancement et à l'intensification d'interventions d'urgence dans 37 pays et 180 millions de dollars ont servi à étoffer le budget des opérations humanitaires menées dans le cadre de 18 situations de crise dans lesquelles les financements faisaient le plus cruellement défaut. En 2019, 494 millions de dollars ont été prélevés sur les ressources du Fonds pour venir en aide à quelque 13 millions de personnes dans le cadre de 20 interventions d'urgence sous-financées.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 27.36 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'utilisation rapide et coordonnée du Fonds central pour les interventions d'urgence dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement obtenu, comme le montre le fait que la proportion de projets présentés au titre du guichet interventions d'urgence qui ont été approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence dans les trois jours ouvrables suivant leur présentation est passée de 69 % en 2016-2017 à 82,3 % (contre un objectif de 95 % pour 2019). Ce progrès tient en partie à ce que davantage d'orientations ont été communiquées aux organismes demandeurs avant et pendant l'examen de leur demande, et que les échanges avec ceux-ci ont été plus nombreux.

Exécution du programme en 2019 : accroissement des ressources disponibles pour combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les crises humanitaires

- 27.37 Les crises humanitaires peuvent susciter et exacerber la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment le viol, l'exploitation sexuelle, la traite des personnes, les mariages forcés et précoces, et la violence au sein du couple. Malgré le caractère critique que revêt la lutte contre ce type de violence, la protection contre ce phénomène reste largement sous-financée : elle représente moins de 1 % des fonds consacrés à l'aide humanitaire. Si des progrès ont été enregistrés ces dernières années au niveau des activités humanitaires menées dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour que les victimes occupent une place centrale dans l'action engagée en ce sens.
- 27.38 Pour susciter une volonté politique et faire évoluer l'action visant à prévenir, à atténuer et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, une conférence de haut niveau sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les crises humanitaires a été organisée en mai 2019 dans le cadre du sous-programme, en partenariat avec les Gouvernements des Émirats arabes unis, de l'Iraq, de la Norvège et de la Somalie, le FNUAP et le Comité international de la Croix-Rouge.
- 27.39 Une cinquantaine d'États Membres, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes ont pris des engagements écrits en matière de politique, d'orientations et de meilleures pratiques, et présenté des mesures visant à mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Pour la période 2019-2020 et au-delà, 21 donateurs se sont engagés à verser 363 millions de dollars, dont 226,2 millions pour la seule année 2019. Par ailleurs, les partenaires humanitaires œuvrant à prévenir et à combattre ce type de violence devraient bénéficier de généreux financements non préaffectés pour leurs activités de base. Des engagements ont également été pris concernant les cadres normatif et juridique, l'appui logistique, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que l'encadrement et la coordination, qui dépendent des différents pays et domaines d'activité. Une place importante a été accordée à la lutte contre les causes profondes de cette violence, à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'aide apportée aux organisations dirigées par des femmes qui interviennent dans ce domaine.
- 27.40 Dans le cadre du sous-programme, on s'est également intéressé à la violence sexuelle et fondée sur le genre au niveau national en tenant compte de cette problématique dans les stratégies de protection des équipes de pays pour l'action humanitaire et le volet consacré à la prévention dans les aperçus annuels des besoins humanitaires et les plans de réponse. On a en outre facilité le recrutement de conseillers et de conseillères pour la protection, l'objectif étant d'accroître les capacités des bureaux des coordonnateurs de l'action humanitaire au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Yémen.

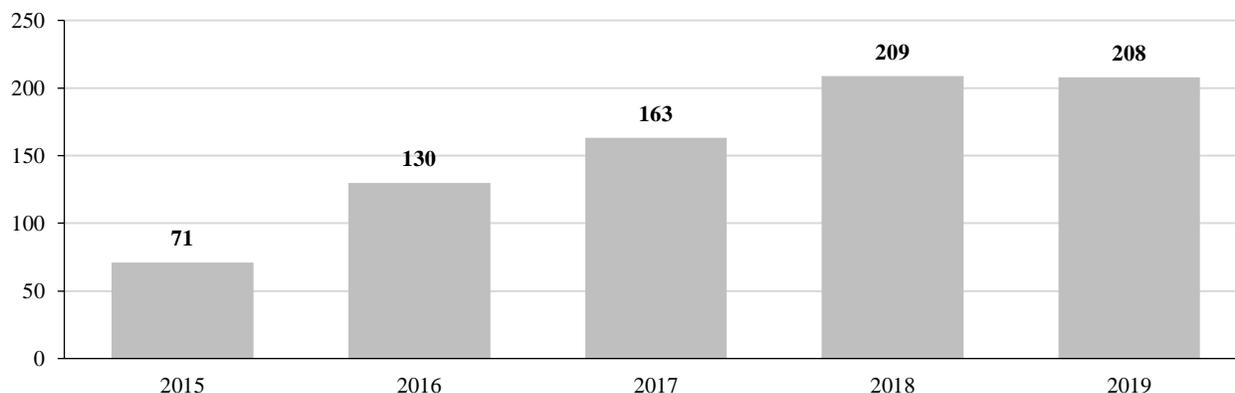
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.41 Le travail effectué a contribué à faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides, comme le montre le montant de 208 millions de dollars qui a été versé aux ONG par l'intermédiaire des fonds de financement commun gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, preuve de l'amélioration de l'accès au financement des ONG nationales, et notamment des organisations de femmes qui œuvrent dans le domaine de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Figure 27.III

Mesure des résultats : financement annuel alloué aux organisations non gouvernementales par l'intermédiaire des fonds de financement commun (2015-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

**Résultats escomptés pour 2021****Résultat 1 : renforcement du recours au financement humanitaire à l'appui d'une action rapide (résultat déjà défini pour 2020)**

27.42 Les travaux portant sur les mécanismes d'intervention rapide se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la planification sera améliorée, notamment par l'élaboration de mécanismes de financement pour imprévus, l'objectif étant d'accroître les financements dont disposent les partenaires humanitaires pour intervenir dès le début des situations d'urgence humanitaire, en fonction des prévisions et des estimations des risques, et ce, afin d'atténuer les conséquences humanitaires des crises, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 27.4

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Fonds central pour les interventions d'urgence : mise à l'essai d'une stratégie d'action rapide	Fonds central pour les interventions d'urgence : multiplication des activités pilotes et définition des bases méthodologiques en vue d'une stratégie d'action rapide	Fonds central pour les interventions d'urgence : formalisation de la stratégie d'action rapide	Fonds central pour les interventions d'urgence : examen et passage en revue des enseignements tirés de la stratégie d'action rapide, et recours à d'autres instruments financiers à l'appui d'une action rapide

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (nouveau résultat)

- 27.43 L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale est l'évaluation factuelle des besoins humanitaires mondiaux la plus complète et faisant le plus autorité. Publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en collaboration avec des entités des Nations Unies, des ONG et d'autres organisations, ce document contient des plans chiffrés pour les interventions coordonnées des organismes humanitaires et fait état des financements requis. En donnant des informations détaillées sur les besoins et les meilleurs moyens d'y répondre, il contribue aux activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources menées à l'échelle du système. En 2019, dans le cadre du sous-programme, l'Aperçu a été présenté simultanément à Berlin, Bruxelles, Genève, Londres et Washington, au moment où les États Membres et les autres donateurs prenaient leurs décisions en matière de financement humanitaire, ce qui a permis d'atteindre des niveaux de financement sans précédent, soit 16 milliards de dollars, dans le cadre des appels humanitaires coordonnés par l'Organisation des Nations Unies. Pour aider les États Membres, l'Organisation mobilise et coordonne 75 % du financement consacré aux interventions humanitaires dans le monde.
- 27.44 Au fil des ans et conformément au plan visant à améliorer le cycle des programmes d'action humanitaire, d'importants efforts ont été faits dans le cadre du sous-programme pour étoffer les informations présentées dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale. Le recours à des techniques avancées d'analyse des données pour l'édition 2020 a permis en particulier de livrer une analyse approfondie aux niveaux régional et national, qui présente les besoins de financement pour l'année ainsi qu'une estimation du nombre de personnes à atteindre et des ressources prévues.

Situation interne et réponse

- 27.45 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : faute d'être systématiquement appliquées et pleinement assimilées par l'ensemble des parties prenantes, les stratégies de mobilisation des ressources du sous-programme au niveau national ne permettaient pas d'éviter totalement les doubles emplois et la concurrence pour obtenir des financements. En réponse, on s'attachera à adapter les stratégies de mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer en les axant davantage sur les besoins à cibler en priorité pour atténuer les souffrances des populations et en organisant, en collaboration avec toutes les parties prenantes, plus de manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions visant à faire face aux situations d'urgence concernant un pays ou un contexte donné et recevant un financement très insuffisant. En 2021, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'appuiera sur l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de l'élaboration et de la publication de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour réduire l'écart entre les besoins de financement et les fonds levés pour les interventions humanitaires.

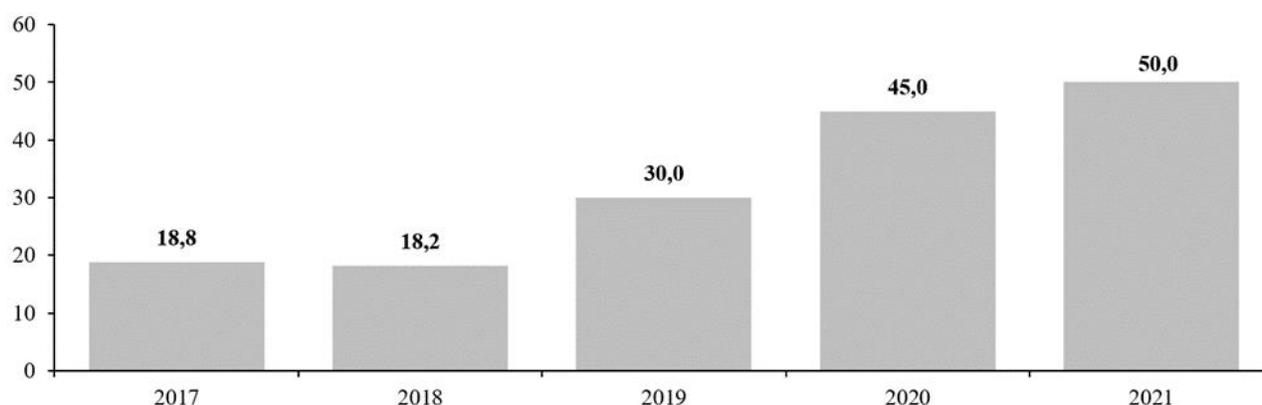
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.46 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la cohérence, à l'efficacité et à la rapidité des interventions humanitaires afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, comme devrait le montrer l'augmentation de la part des plans de réponse humanitaire financés au moins à hauteur de 75 %, ce qui permettra à ces populations de bénéficier d'une aide humanitaire bien coordonnée et fondée sur des priorités clairement définies.

Figure 27.IV

Mesure des résultats : plans de réponse humanitaire financés à hauteur de 75 % (2017-2021)

(En pourcentage)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.47 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/147	Nouvel ordre humanitaire international	74/114	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl
68/129	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	74/117	Assistance au peuple palestinien
74/9	La situation en Afghanistan	74/131	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Déclaration de la Présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2015/23	Protection des civils en période de conflit armé
----------------	--

Produits

27.48 On trouvera dans le tableau 27.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
2. Organisation de manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour la fourniture d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Missions d'aide humanitaire : missions d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexe ; réunions avec des donateurs, réunions d'information et consultations informelles avec les États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de pays et de régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
Bases de données et autres supports numériques : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels ; mise à jour et gestion du fichier des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de réunions et de manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				
E. Activités d'appui				
Administration : traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées et des subventions versées par les fonds de financement commun.				

Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe naturelle

Objectif

- 27.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays.

Stratégie

- 27.50 Pour contribuer à la réduction sensible des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines ainsi que des atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays, le sous-programme continuera de guider les pays et les autres

parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai par le renforcement des capacités, l'assistance technique, la sensibilisation ainsi que la production et la diffusion de connaissances et de pratiques exemplaires. Il coopérera avec tous les partenaires afin d'accroître les synergies, la coordination et la cohérence entre le Cadre de Sendai et d'autres cadres mondiaux adoptés par les États Membres en 2015 et au-delà. Il s'agira notamment de participer à des manifestations majeures, telles que le Sommet Action Climat 2019 et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et de contribuer aux mécanismes intergouvernementaux voulus pour promouvoir l'interdépendance de ces cadres. Un appui sera fourni aux États Membres par l'élaboration de directives sur les moyens de tenir compte de la réduction des risques de catastrophe dans les initiatives menées dans les domaines des changements climatiques et du développement durable aux niveaux régional, national et local. Le travail qui sera effectué devrait permettre de faire mieux comprendre la réduction des risques de catastrophe et de mettre en place, aux niveaux régional, national et local, des stratégies de réduction des risques de catastrophe qui soient plus efficaces et conformes au Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration de la connaissance de l'analyse probabiliste des risques aux fins de la gestion des risques de catastrophe dans les pays d'Afrique sub-saharienne, grâce à l'élaboration de profils de risque pour 16 pays. On continuera de s'employer à examiner les progrès faits dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment en organisant des manifestations à cet effet, telles que les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe, et en apportant aux États Membres un appui technique leur permettant de faire rapport sur les objectifs mondiaux définis dans le Cadre et sur les 11 indicateurs des objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13 à l'aide du système de suivi du Cadre. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'amener les pays à mieux appliquer le principe de responsabilité et à s'engager plus résolument en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise en place de plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe, qui regroupent des partenaires issus des administrations, des entités des Nations Unies, des donateurs et des autres parties concernées et qui permettront de suivre la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable, et d'en rendre compte. On continuera de travailler avec des professionnels du secteur, des experts et des innovateurs du monde entier afin de produire des connaissances et des analyses sur les risques, leur évolution, les progrès accomplis dans leur réduction et les difficultés rencontrées dans le domaine, notamment une édition spéciale du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » axée sur la sécheresse et la mise en œuvre du cadre d'évaluation mondiale des risques, l'objectif étant d'élaborer des méthodes novatrices et d'adopter de nouvelles solutions et pratiques de travail en ce qui concerne l'évaluation et la modélisation des risques. Le travail qui sera effectué devrait faciliter la prise de décisions tenant compte des risques et aider à faire mieux prendre conscience des risques et à améliorer la compréhension et la gestion des risques actuels et futurs. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production, depuis 2009, de six éditions du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial », qui est considéré comme le rapport phare de l'Organisation des Nations Unies sur l'action menée dans le monde pour réduire les risques et qui favorise la prise de décisions tenant compte des risques. Les équipes chargées de l'exécution du sous-programme encourageront l'adoption d'une démarche associant toutes les composantes de la société et, à cette fin, collaboreront avec diverses parties prenantes et faciliteront leur participation aux activités pertinentes à tous les niveaux, notamment en promouvant l'accessibilité et la parité des genres, en utilisant des plateformes en ligne pour accroître la portée des supports de connaissances, en préconisant la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les opérations humanitaires et les initiatives de développement et en élaborant des documents directifs visant à renforcer la collaboration entre les intervenants humanitaires et les acteurs du développement. Le travail qui sera effectué devrait faciliter le lancement d'opérations de réduction des risques de catastrophe multisectorielles et inclusives qui répondent aux besoins des plus vulnérables et contribuent ainsi à faire en sorte de ne laisser personne de côté. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration de recommandations communes sur les moyens de prendre en considération les déplacements dans les stratégies et plans nationaux de réduction des risques de catastrophe, ainsi que la production de directives sur la façon de réduire les risques de déplacement en cas de catastrophe et d'accroître la résilience.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 27.51 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des moyens dont les pays disposent pour réduire les risques de catastrophe et mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ainsi que de leur détermination à cet égard (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement obtenu, comme le montre le fait que 130 États Membres et États observateurs (contre un objectif fixé à 150) utilisent le système de suivi du Cadre pour rendre compte des progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre de cet instrument. Même si peu de temps s'est écoulé depuis la mise en place du système de suivi (en mars 2018), les nombreuses informations communiquées montrent que des progrès considérables ont été faits à cet égard.

Exécution du programme en 2019 : élaboration de politiques tenant compte des risques aux fins de la réduction des risques de catastrophe grâce à l'amélioration de la compréhension des risques

- 27.52 La complexité et les interactions croissantes des systèmes humains, économiques, politiques et naturels rendent les risques plus systémiques. Le caractère évolutif des risques exige d'en actualiser et d'en perfectionner constamment la connaissance et l'analyse, en tenant compte des différents contextes. En outre, la communication cohérente et systématique d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai permet une analyse plus approfondie des risques et de leur évolution à tous les niveaux. Elle permet également de mieux comprendre les risques et les conséquences des catastrophes, ce qui favorise la prise de décisions plus efficaces fondées sur des données d'observation et la mise en place de puissantes politiques et mesures de réduction des risques de catastrophe.
- 27.53 Plusieurs supports de connaissances ont été produits dans le cadre du sous-programme, notamment l'édition 2019 du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial », qui présente une analyse du caractère de plus en plus systémique des risques de catastrophe. Ce rapport contient des propositions de stratégies visant à renforcer la coopération scientifique, sociale et politique nécessaire à la gouvernance des risques systémiques. En 2019, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a formulé et diffusé trois directives de la série « Words into Action » portant sur l'élaboration et l'application de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience face à ces risques, l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et les déplacements dus aux catastrophes.
- 27.54 En 2019, dans le cadre du sous-programme, on a également organisé la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, instance multipartite créée par l'Assemblée générale pour fournir des conseils stratégiques sur les instruments internationaux relatifs à la question et pour coordonner et examiner l'application de ces instruments. La Plateforme offre aux principaux penseurs et professionnels de la réduction des risques de catastrophe, aux décideurs, aux responsables gouvernementaux et aux autres parties prenantes un espace où faire le point, échanger des points de vue et réaffirmer leur détermination à réduire les effets des catastrophes, et permet ainsi de donner des orientations sur la voie à suivre. Les résultats de sa session de 2019 ont également contribué aux débats du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu en juillet 2019, ainsi qu'au Sommet Action Climat 2019.
- 27.55 De même, des initiatives ont été menées aux niveaux mondial, régional, national et local en vue de renforcer les capacités des autorités nationales en matière de collecte, d'analyse et de communication de données sur les pertes dues aux catastrophes. Des informations ont notamment été communiquées par les États Membres à l'aide du mécanisme officiel mis à leur disposition, à savoir le système de suivi en ligne du Cadre de Sendai, qui leur a permis de faire rapport sur les objectifs du Cadre de Sendai et sur les 11 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13, ce qui a favorisé la mise en place de politiques tenant compte des risques.

27.56 À l'échelle nationale, il s'est agi de collaborer étroitement avec des entités des Nations Unies partenaires et des interlocuteurs nationaux pour établir des rapports nationaux sur l'état de la réduction des risques de catastrophe, dans lesquels sont analysés les profils de risque et les vulnérabilités des pays. Ces rapports présentent aussi les avancées faites dans les quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai, recensent certains grands problèmes liés à la mise en cohérence, au niveau national, des principaux cadres mondiaux et contiennent des recommandations visant à améliorer la gouvernance générale de la gestion des risques de catastrophe. On a également offert aux pays une formation et une assistance technique destinées à les aider à actualiser leurs données sur les pertes dues aux catastrophes et à utiliser le système de suivi du Cadre de Sendai, ainsi qu'à faciliter l'élaboration des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux principes du Cadre de Sendai et aux plans d'adaptation nationaux multipartites.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

27.57 Le travail effectué a contribué à réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays, comme le montre le fait que 130 États Membres et États observateurs utilisent le système de suivi du Cadre de Sendai pour rendre compte des progrès qu'ils accomplissent dans la mise en œuvre du Cadre, ce qui permet d'améliorer la compréhension des risques de catastrophe et de mettre en place des politiques tenant compte des risques grâce à la collecte et à la communication de données. Comme l'a souligné Pamela Komujuni, principale responsable de la gestion des catastrophes au sein du Cabinet du Premier Ministre ougandais et coordonnatrice nationale pour les questions concernant le Cadre de Sendai, lors d'un atelier de renforcement des capacités, « les données, en particulier celles relatives aux conséquences des catastrophes, sont essentielles pour encadrer l'élaboration des politiques ». Se référant à un exemple concret en Ouganda, elle a déclaré ce qui suit : « comme nous avons les moyens de suivre les tendances et de collecter des données sur les conséquences des catastrophes, en particulier sur les dommages et les pertes, nous avons pu dresser un tableau clair de la situation, qui nous a permis d'élaborer la politique de réinstallation que nous appliquons actuellement pour réduire la vulnérabilité des personnes vivant dans les zones montagneuses de la région d'Elgon, très sujette aux glissements de terrain ».

Tableau 27.6
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Approbation du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe par l'Assemblée générale	Élaboration, par le groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée, d'indicateurs relatifs aux sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai	Approbation des recommandations du groupe de travail par l'Assemblée générale	Utilisation, par 88 États Membres, du système de suivi du Cadre de Sendai pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre	Utilisation, par 130 États Membres et États observateurs, du système de suivi du Cadre de Sendai pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre

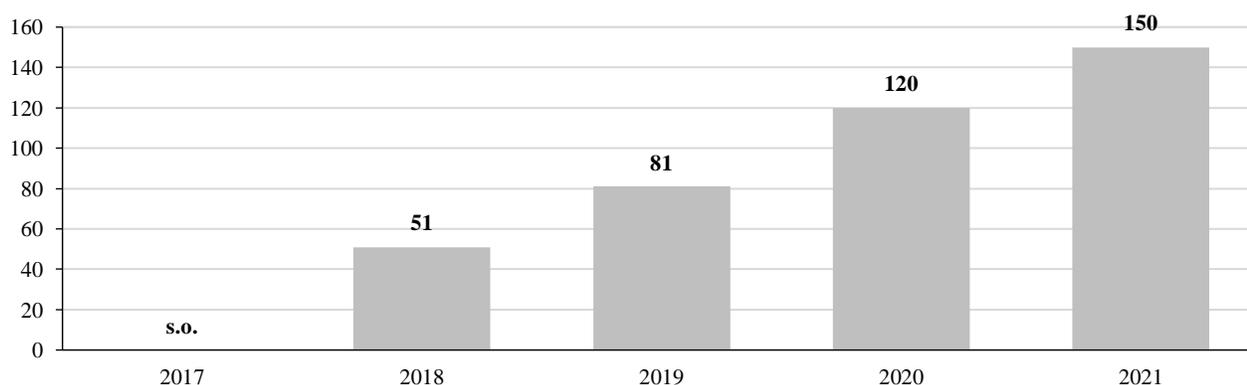
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : faire preuve de cohérence et d'ouverture et s'appuyer sur les partenariats pour l'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe (résultat déjà défini pour 2020)

- 27.58 Les travaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays afin qu'ils puissent élaborer des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe plus efficaces, sur la base des prévisions et des évaluations des risques, l'objectif étant d'atténuer les conséquences humanitaires d'une crise, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 27.V

Mesure des résultats : nombre de pays qui se sont dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ou ont amélioré les stratégies existantes, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélérer la réalisation de l'objectif e) du Cadre de Sendai en accroissant le nombre et la qualité des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe (nouveau résultat)

- 27.59 Le Cadre de Sendai définit un plan d'action arrêté au plan mondial pour la réduction des risques de catastrophe et énonce sept objectifs mondiaux. Six de ces objectifs doivent être atteints d'ici 2030. La date limite de réalisation de l'objectif e) (augmenter nettement le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe) a été fixée à 2020, car les stratégies de réduction des risques de catastrophe jouent un rôle décisif dans la réalisation des six autres objectifs. Ces stratégies sont essentielles pour ce qui est de jeter les bases d'autres initiatives de gestion des risques de catastrophe et d'atteindre l'objectif du Cadre de Sendai consistant à écarter les nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants, ainsi qu'à renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et environnementale. Le système de suivi du Cadre de Sendai comporte 10 critères clefs que les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe doivent remplir pour être conformes au Cadre. Les stratégies sont censées favoriser la cohérence des politiques avec les impératifs du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et des changements climatiques, et permettre ainsi de prévenir l'apparition de nouveaux risques, de réduire les risques existants et de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et environnementale. Elles devraient être assorties d'échéances, d'indicateurs et d'objectifs clairs et prévoir la création de mécanismes visant à suivre et à évaluer les progrès accomplis et à en rendre compte publiquement. Elles devraient également contribuer à l'action menée dans les quatre

domaines prioritaires du Cadre de Sendai, à savoir : a) la compréhension des risques de catastrophe ; b) le renforcement de la gouvernance de ces risques ; c) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ; d) l'amélioration de la préparation aux catastrophes pour pouvoir intervenir efficacement et « reconstruire en mieux » durant les phases de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

- 27.60 Le sous-programme aide les pays à élaborer et à mettre à jour leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe afin de les rendre plus conformes aux principes du Cadre de Sendai et d'en améliorer la qualité et l'efficacité. L'assistance technique et la formation qui sont offertes aux pays aident ces derniers à élaborer des cadres de suivi des stratégies de réduction des risques de catastrophe en facilitant la collecte de données sur ces risques et la mise en place et l'actualisation de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes met l'accent sur l'utilisation du système de suivi du Cadre de Sendai en tant que mécanisme officiel permettant aux États Membres de rendre compte de la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre. Lorsqu'ils font rapport sur l'objectif e) à l'aide du système de suivi, les pays doivent d'abord confirmer qu'ils appliquent des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, puis attribuer à celles-ci un score indiquant dans quelle mesure elles satisfont à chacun des 10 critères susmentionnés afin d'en évaluer la conformité avec le Cadre de Sendai. On obtient ainsi, pour chaque stratégie, un score global concernant le respect des principes du Cadre de Sendai, qui renseignera sur la qualité générale de la stratégie et servira de base à la conduite d'une analyse comparative et d'une évaluation des progrès.

Situation interne et réponse

- 27.61 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait adapter l'approche et les outils utilisés aux différents contextes et fournir un soutien sur mesure et plus efficace aux interlocuteurs nationaux afin qu'ils puissent élaborer des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et accroître la qualité des stratégies existantes. Le développement n'est pas linéaire, et la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement est une tâche complexe qui varie considérablement selon le contexte. Les pays mènent une série d'activités initiales dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir un développement fondé sur la connaissance des risques. En réponse, le sous-programme continuera de promouvoir une approche cohérente de l'action contre les changements climatiques et du développement durable en élaborant des documents directifs et des méthodes tenant compte des besoins particuliers des pays. Il s'agira également de promouvoir la mise en commun des pratiques exemplaires entre les pays qui se trouvent dans des situations similaires et de renforcer la plateforme en ligne aux fins d'une plus large diffusion des connaissances produites, en veillant à ce qu'elle soit accessible à toutes les parties prenantes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes poursuivra également la mise en place des cibles et indicateurs adaptés au contexte national du système de suivi du Cadre de Sendai, qui joueront un rôle essentiel pour ce qui est de surveiller et d'appuyer l'application des stratégies de réduction des risques de catastrophe. De même, il accroîtra l'appui qu'il apporte aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, en veillant à ce que les données, notamment factuelles, relatives aux risques soient à jour et disponibles pour faciliter la conduite de travaux nationaux d'analyse et de planification tenant compte des risques, l'objectif étant que les partenaires des Nations Unies présents sur le terrain puissent aider les interlocuteurs nationaux à élaborer et à appliquer des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe efficaces et conformes aux principes du Cadre de Sendai.

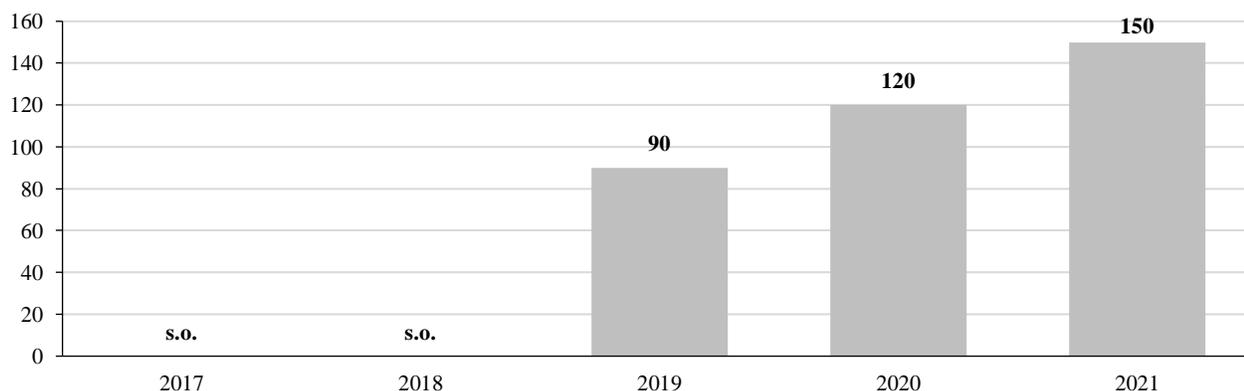
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.62 Le travail effectué devrait contribuer à réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays, comme devraient le montrer l'amélioration de la qualité des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et leur

conformité avec le Cadre de Sendai, aspects qui seront mesurés à l'aide du score global susmentionné.

Figure 27.VI

Mesure des résultats : score moyen concernant la conformité des stratégies nationales avec le Cadre de Sendai, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.63 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

54/219	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs	69/284	Création d'un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe
56/195	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
63/137	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	71/226	Réduction des risques de catastrophe
63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	72/218	Réduction des risques de catastrophe
67/209	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	73/231	Réduction des risques de catastrophe
		74/218	Réduction des risques de catastrophe

Résolutions du Conseil économique et social

2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
---------	---

Produits

27.64 On trouvera dans le tableau 27.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.7

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	3	2
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Fourniture d'un appui technique et fonctionnel dans le cadre de la négociation des résolutions de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuelle) et sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño (biennale)	1	1	2	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
3. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	29	29	29	29
4. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	29	29	29	29
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	323	328	323	323
5. Séances de formation et ateliers visant à renforcer les capacités aux fins de la planification de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi du Cadre de Sendai	323	328	323	323
Publications (nombre de publications)	4	4	3	5
6. Rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et éditions spéciales de ce rapport	1	1	1	1
7. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
8. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	–	2
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	16	11	14
10. Pratiques exemplaires, normes, directives et autres outils visant à promouvoir l'apprentissage et la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de la mise en œuvre du Cadre Sendai	9	14	6	10
11. Orientations générales sur l'application des connaissances relatives aux risques	1	1	–	1
12. Documents finaux des plateformes régionales et mondiale	1	1	5	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : élaboration de stratégies et de plans régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux ; directives relatives à la planification des interventions d’urgence et à la préparation aux catastrophes à l’échelle nationale ; renforcement des capacités des administrations locales et municipales en matière de gouvernance des risques ; activités intergouvernementales visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre de Sendai, à promouvoir la cohérence des politiques de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs (Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l’innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple) et à faciliter l’exécution du Plan d’action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development », grâce notamment au cadre de résultats relatif à ce plan et au débat du Conseil économique et social consacré à l’intégration.

Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et amélioration du système de suivi du Cadre de Sendai à des fins de suivi et d’établissement de rapports ; suivi annuel du Cadre de Sendai ; poursuite de la mise en œuvre du cadre d’évaluation mondiale des risques ; aide à la création et à la tenue de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes.

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : organisation de plateformes régionales et de réunions régionales de haut niveau consacrées à la réduction des risques de catastrophe ; manifestations à l’occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années et manifestations à l’occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes ; bulletins d’information, communiqués de presse et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai publiés ou diffusés.

Relations extérieures et relations avec les médias : plaidoyer de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de missions de sensibilisation de haut niveau et au moyen de communiqués de presse, d’articles d’opinion, de publications sur le Web, de messages diffusés dans les médias sociaux, de vidéos et d’une couverture médiatique.

**Sous-programme 4
Services d’appui d’urgence**

Objectif

- 27.65 L’objectif auquel le sous-programme contribue est d’apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d’urgence complexes ou de catastrophes naturelles.

Stratégie

- 27.66 Pour contribuer à apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d’urgence complexes ou de catastrophes naturelles, le sous-programme fournira un appui efficace et bien coordonné. Cet appui consistera notamment à : renforcer les capacités opérationnelles des pays touchés par un conflit ou une catastrophe au moyen de la gestion de divers services d’intervention technique, notamment les équipes des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; appuyer la consolidation et le renforcement des capacités des mécanismes d’intervention d’urgence des États Membres ; promouvoir la participation des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes aux réseaux d’action d’urgence ; développer et renforcer les capacités de coordination de l’intervention humanitaire et améliorer les mécanismes, instruments et procédures permettant de mobiliser et de coordonner l’aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d’urgence complexe ; assurer la gestion de l’Équipe des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe et élargir son champ d’action dans différentes régions ; normaliser les modes opératoires des équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain par l’intermédiaire du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage et des mécanismes de renfort et au moyen d’une meilleure coordination entre les différents mécanismes ;

assurer la mobilisation et la coordination des activités de plateformes de coordination de l'intervention rapide telles que le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain, la plateforme de coordination en ligne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour les catastrophes soudaines et le Système mondial d'alerte en cas de catastrophe, qui émet des alertes en temps quasi réel sur les catastrophes naturelles dans le monde et fournit des outils qui facilitent la coordination des interventions. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de réduire la mortalité due aux catastrophes. Le sous-programme favorisera également un dialogue coordonné, fondé sur des principes et cohérent entre les intervenants humanitaires et les acteurs armés afin de mieux garantir que les personnes touchées bénéficient de l'aide et que leurs besoins humanitaires soient satisfaits. Parmi les résultats déjà obtenus citons : a) les 287 missions d'urgence qu'avait menées, en décembre 2018, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe dans plus de 100 pays ; b) la disponibilité de 53 équipes classées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, qui peuvent être déployées rapidement dans le monde entier.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 27.67 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence afin de faciliter l'apport d'une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, comme le montre l'aide internationale qui a été fournie aux pays touchés dans les 48 à 72 heures suivant leur demande d'assistance (l'objectif fixé était de 48 heures).

Exécution du programme en 2019 : amélioration de la recherche et du sauvetage en milieu urbain dans le cadre de l'intervention humanitaire internationale

- 27.68 Bien que, partout, les dispositifs mis en place pour prévoir les catastrophes, s'y préparer et intervenir lorsqu'il s'en produit une soient plus efficaces, les risques continuent de croître. Pour se préparer à une intervention rapide en cas d'urgence soudaine, le sous-programme dispose de différents mécanismes d'intervention d'urgence adaptés à divers types de besoins. L'un d'entre eux est le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, dont l'objectif premier est de faciliter la coordination entre les différentes équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain qui se rendent disponibles pour être déployées dans les pays subissant un effondrement structurel, la plupart du temps en raison de tremblements de terre. Le Groupe consultatif a élaboré des directives et une méthodologie relatives aux opérations internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, qui visent à normaliser la formation et la structure de ces opérations.
- 27.69 Le sous-programme, qui assure les fonctions de secrétariat du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, a continué de s'employer à renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de l'intervention rapide, notamment la recherche et le sauvetage. Pour ce faire, le Groupe consultatif dispose d'un système de classification externe qui normalise les modes opératoires, les capacités et les ressources de ses membres, ainsi que la conduite de simulations d'intervention en cas de tremblements de terre à l'échelle régionale. En 2019, sept reclassements externes et trois classifications externes ont été effectués, les classifications externes concernant la Chine (Recherche et sauvetage au combat, en octobre), le Pakistan (Rescue 1122, en octobre) et l'Indonésie (Groupe consultatif, en novembre).
- 27.70 En 2019, le sous-programme a aussi mené trois exercices régionaux de simulation de tremblement de terre en vue de renforcer les capacités d'intervention des pays et des régions face à une catastrophe sismique majeure et d'améliorer la capacité des pays à travailler avec des partenaires et des organismes internationaux pendant la phase humanitaire initiale de toute situation d'urgence. Il a également été procédé, en Azerbaïdjan, à un exercice régional d'intervention en cas de tremblement

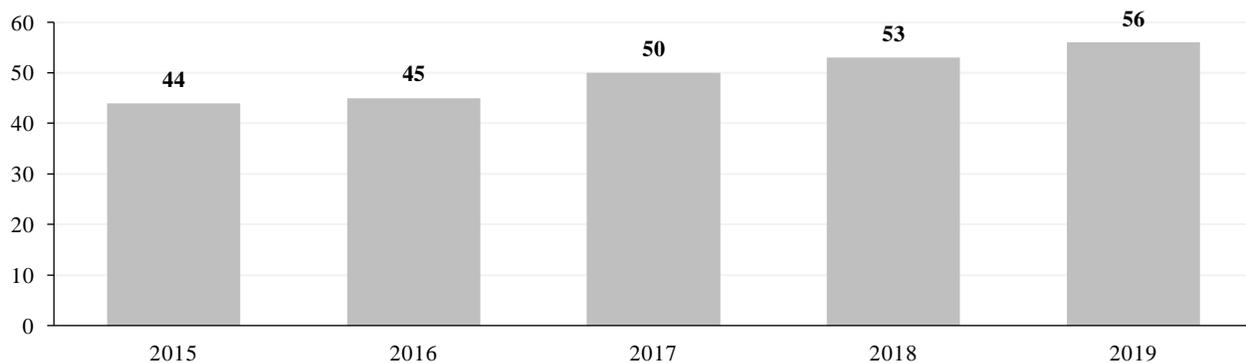
de terre, qui a rassemblé 161 participants, dont 14 équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain, 5 équipes médicales d'urgence, 1 équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et 10 organisations internationales. L'exercice a permis de faire mieux connaître les méthodes d'intervention en cas de catastrophe du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage aux autorités nationales et locales de la région et aux intervenants internationaux et d'en assurer une meilleure application. D'autres exercices d'intervention en cas de tremblement de terre du même type ont eu lieu à Cuba (16-20 septembre) et en Thaïlande (15-17 décembre), et ont permis de renforcer les capacités d'intervention régionales. Au total, en 2019, plus de 600 intervenants et acteurs prenant part aux interventions en cas de tremblement de terre venant d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe centrale ont reçu une formation dans le cadre du sous-programme.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.71 Le travail effectué a contribué à accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale, comme le montre l'augmentation du nombre d'équipes classées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage qui reçoivent une formation leur permettant d'être déployées sans délai dans le monde entier en cas de catastrophe, ce qui garantit une assistance rapide, coordonnée et techniquement solide.

Figure 27.VII

Mesure des résultats : nombre d'équipes classées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pouvant être déployées sans délai dans le monde entier, 2015-2019



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : des interventions plus rapides et mieux coordonnées (résultat déjà défini pour 2020)

- 27.72 Les travaux relatifs à la recherche et au sauvetage en milieu urbain se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les gouvernements à se donner les moyens d'améliorer leurs interventions de recherche et de sauvetage en milieu urbain en fonction des prévisions et des évaluations des risques afin d'atténuer les conséquences humanitaires des crises, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 27.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'amélioration de l'interopérabilité des méthodes des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain est définie comme l'une des priorités des formations dispensées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage	Les méthodes et produits de formation destinés aux équipes de recherche et de sauvetage sont harmonisés et actualisés afin de renforcer l'interopérabilité des mécanismes d'intervention	Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 70 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain	Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 73 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités d'intervention rapide grâce à la normalisation et à l'amélioration des méthodes d'intervention (nouveau résultat)

- 27.73 Créées en 1993, les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe font partie intégrante du système international d'intervention d'urgence qui aide les pays touchés par une catastrophe pendant la première phase d'une situation d'urgence soudaine. Composées d'experts en gestion des urgences et des catastrophes issus des États Membres et formés à la coordination opérationnelle en cas de crise, à la coordination des évaluations, à l'analyse des situations, à la gestion des informations et à l'établissement de rapports, elles peuvent être déployées partout dans le monde en tant qu'unités autonomes dans un délai très court (12 à 48 heures), pour aider à coordonner les secours internationaux au niveau national ou à l'endroit où est survenue la situation d'urgence. Elles reçoivent un appui des partenaires opérationnels et mobilisent rapidement l'infrastructure de base nécessaire aux interventions – technologies de l'information et des communications, moyens logistiques, locaux, espace de travail et installations, notamment – ainsi que les plateformes de coordination d'autres organisations et réseaux d'intervention.
- 27.74 Les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe se sont adaptées à l'évolution des besoins en matière d'intervention en modifiant leur méthodologie compte tenu de l'expérience des missions et des nouvelles tendances dans le domaine de l'intervention d'urgence. Tout particulièrement, elles axent davantage leurs travaux sur le renforcement des capacités des intervenants locaux et régionaux s'agissant de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours afin de favoriser des interventions mieux adaptées au contexte et plus pertinentes. À cette fin, en 2019, des équipes se sont employées à renforcer les moyens dont disposaient les autorités nationales et les organisations régionales pour accéder à l'aide humanitaire internationale et la coordonner efficacement, ainsi que pour devenir autonomes dans la coordination de l'aide humanitaire nationale pendant les interventions d'urgence. Elles ont notamment appuyé la coordination de l'intervention lancée face au cyclone Idai au Mozambique et au cyclone Kenneth aux Comores. Elles ont également contribué à la préparation en prévision des catastrophes en menant des activités de renforcement des capacités lors des missions d'évaluation effectuées par l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe en Bolivie et à Maurice et en s'associant aux missions d'évaluation des capacités d'autres institutions. Certains de leurs

membres ont aussi joué un rôle d'observateurs et de conseillers internationaux dans le cadre d'exercices de simulation d'intervention d'urgence menés en Azerbaïdjan, à Cuba et en Thaïlande.

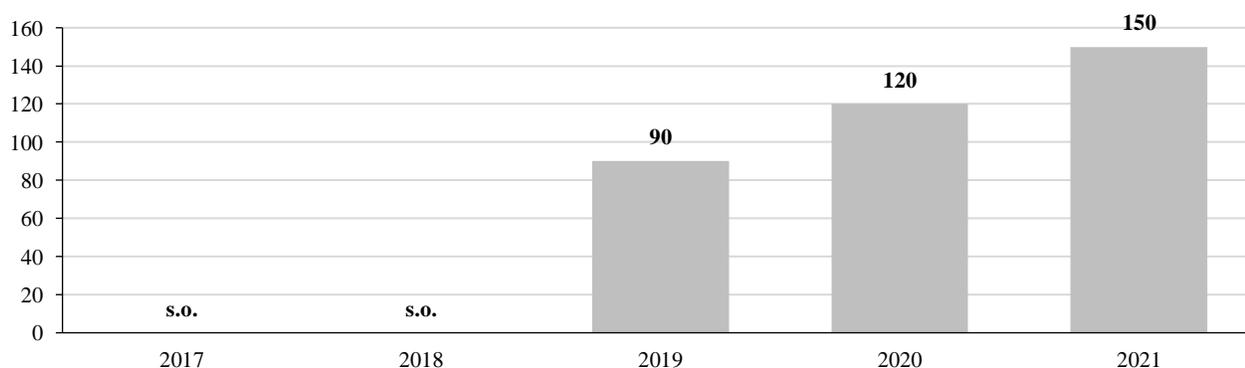
Situation interne et réponse

- 27.75 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la méthode de formation devait être adaptée aux profils variés des intervenants, ce qui supposait d'améliorer encore la diffusion des connaissances et la coordination entre les intervenants nationaux et internationaux.
- 27.76 En réponse, le sous-programme adaptera le modèle d'intervention des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe afin de mettre davantage l'accent sur les stratégies locales et régionales de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, y compris la planification des interventions pour les situations d'urgence saisonnières. Il s'agira pour ce faire d'intensifier la collaboration avec les mécanismes régionaux d'intervention d'urgence de façon à tirer parti des meilleures pratiques et de lancer des initiatives conjointes de planification des interventions. La formation intégrera des outils actualisés adaptés à divers scénarios de préparation et d'intervention.
- 27.77 À cette fin, en 2021, le sous-programme organisera trois cours de formation régionaux (Amériques, Asie et Pacifique et Europe-Afrique-Moyen-Orient) et deux cours de formation mondiaux des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, en collaboration avec les États Membres et les partenaires opérationnels. Les formations des équipes veilleront à ce que tous les membres actifs restent prêts à se déployer pour des missions de préparation et d'intervention.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.78 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence complexes ou de catastrophes naturelles en renforçant la capacité de réaction des intervenants nationaux et régionaux, comme devrait le montrer la formation de 150 responsables de la gestion des situations d'urgence et experts humanitaires à l'application des stratégies locales et régionales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours.

Figure 27.VIII
Mesure des résultats : nombre de membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe formés à l'application des stratégies locales et régionales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.79 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

56/99	Secours d'urgence en cas de catastrophe		d'intervention face à une catastrophe naturelle
60/13	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan	68/99	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
63/137	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
65/307	Renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile en cas	74/114	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl

Produits

27.80 On trouvera dans le tableau 27.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.9

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	5	5	5
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	6	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	50	50	50	50
3. Formations, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux sur divers services d'intervention et de coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, intervention en cas de catastrophes écologiques, cycle des programmes d'action humanitaire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage)	50	50	50	50

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux principales parties prenantes et aux États Membres sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.

Missions d'aide humanitaire : 3 à 5 missions annuelles d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (sur demande) ; 3 à 10 missions annuelles de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (en cas de catastrophe et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

humanitaire) ; fourniture d'une aide en matière de coordination des secours humanitaires d'urgence et d'un appui technique pour l'évaluation rapide et la planification préalable des interventions en cas de situation d'urgence.

Bases de données et autres supports numériques : orientations, outils et manuels sur les services d'intervention en matière de coordination humanitaire, notamment : a) révision des directives du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; b) mise à jour et maintenance des outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariat et manifestation de sensibilisation annuels visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre les intervenants humanitaires ; entre 3 et 5 normes, orientations ou outils sur les services d'intervention d'urgence élaborés annuellement.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.

Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Objectif

- 27.81 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires et du partage des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

Stratégie

- 27.82 Pour contribuer à une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par une catastrophe ou une situation d'urgence, le sous-programme intensifiera l'action qu'il mène en vue de sensibiliser le public au droit humanitaire au moyen de communications ciblées faisant passer un message clair et adapté au public visé, d'une mobilisation proactive des médias et de la diffusion de messages davantage axés sur le terrain. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer la protection des personnes touchées grâce à un respect accru du droit international humanitaire, de faciliter un accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire et d'accroître le nombre de femmes et de filles pouvant participer aux interventions humanitaires et en bénéficier. Parmi les résultats déjà obtenus citons la commémoration du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949, qui visait à renforcer le respect du droit international humanitaire et a notamment consisté en deux manifestations spéciales organisées à l'intention des États Membres pendant le débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires et la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. On a également publié une large gamme de contenus numériques soulignant l'importance des principes humanitaires et du droit international humanitaire, qui ont été diffusés sur le site Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et sur les médias numériques et sociaux.
- 27.83 Pour contribuer à un partage efficace des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par une catastrophe ou une situation d'urgence, le sous-programme continuera d'élaborer des produits analytiques, tels que le rapport électronique sur la situation humanitaire, et de les améliorer. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre la diffusion d'informations plus à jour et plus exactes sur les crises humanitaires, ce qui facilitera la prise de décisions susceptibles de sauver des vies. Il s'agira notamment d'effectuer une analyse intersectorielle de la situation humanitaire et de sa gravité, des risques, de la vulnérabilité et des besoins. Parmi les résultats déjà obtenus citons la diffusion de rapports de situation en ligne dans 15 pays et en cinq langues différentes, qui a permis d'élargir l'accès en temps voulu aux informations humanitaires. Le sous-programme a également tiré parti de ses propres plateformes numériques (ReliefWeb, humanitarianresponse.info et le site Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires)

pour diffuser des informations à l'échelle mondiale et sensibiliser ainsi le public du monde entier aux crises et aux besoins humanitaires. ReliefWeb a publié plus de 3 400 rapports et autres produits de visualisation, qui ont été consultés par plus de 10 millions de personnes, notamment des représentants des organismes humanitaires, des États Membres, des médias, du secteur privé, des universités et de la société civile.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 27.84 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la possibilité pour les organisations humanitaires de prendre des décisions plus éclairées grâce à un meilleur accès à des informations pertinentes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, comme le montrent les 10,78 millions de consultations uniques des principaux sites Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2019 (contre un objectif fixé de 26,95 millions).

Exécution du programme en 2019 : réception en temps réel d'informations et d'analyses dynamiques par les intervenants humanitaires

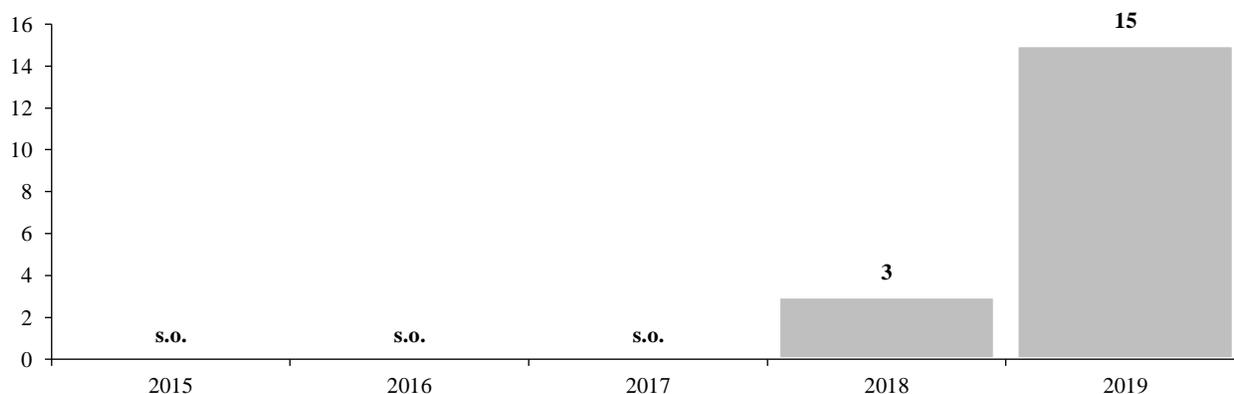
- 27.85 Les catastrophes naturelles soudaines et les situations d'urgence complexes liées à un conflit ont des répercussions sur des millions de personnes chaque année. Pour garantir l'efficacité des interventions humanitaires internationales, les organismes humanitaires ont besoin d'informations à jour, fiables et régulièrement actualisées sur l'évolution de la portée et de la nature des besoins humanitaires des populations touchées. En 2019, le sous-programme a continué de renforcer les systèmes d'évaluation, d'analyse et de diffusion en temps voulu de l'information humanitaire. En cas de catastrophe et de situation d'urgence, les intervenants humanitaires s'appuient sur des informations en temps réel et des analyses de qualité qui leur permettent de prendre les décisions stratégiques les plus bénéfiques pour les populations touchées. Pour regrouper les différents rapports produits sur le terrain par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on a mis au point le rapport de situation en ligne, qui fournit des informations dans un format numérique unique présentant un contenu plus dynamique, visuel et analytique tout en permettant des mises à jour en temps réel.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 27.86 Le travail effectué a favorisé un partage efficace des connaissances, comme le montre l'utilisation accrue des rapports de situation en ligne, qui donnent des informations en temps réel sur les catastrophes et leur évolution dans 15 pays (contre trois pays seulement en 2018).

Figure 27.IX

Mesure des résultats : nombre de crises humanitaires pour lesquelles des rapports de situation en ligne sont utilisés, 2015-2019



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : la publication en ligne de rapports de situation : un outil analytique pratique permettant de communiquer des informations aux acteurs humanitaires de façon plus rapide et plus dynamique (résultat déjà défini pour 2020)

27.87 Les travaux relatifs au traitement de l'information et la mise à disposition rapide des analyses pour les décideurs se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme diffusera de façon simplifiée des informations aux partenaires humanitaires en vue d'une action humanitaire rapide, efficace et fondée sur des principes, sur la base des prévisions et des évaluations des risques, afin d'atténuer les conséquences humanitaires des crises, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 27.10

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Publication (à titre d'expérimentation) des tout premiers rapports de situation en ligne dans le cadre de 3 crises humanitaires	Publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 7 crises humanitaires	Publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 11 crises humanitaires	Utilisation de rapports de situation en ligne dans le cadre de toutes les crises humanitaires

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : disponibilité accrue de l'information humanitaire pour la planification des interventions humanitaires (nouveau résultat)

27.88 Le sous-programme a pour objectif de renforcer la diffusion rapide de renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours afin de faciliter la prise de décisions et les activités humanitaires. À cet effet, il tirera parti des services numériques qui permettent de mettre des informations à la disposition d'un large éventail d'utilisateurs humanitaires, notamment en améliorant et en développant l'outil de production de rapports de situation en ligne pour qu'il puisse être utilisé pour répondre à différents besoins en matière de communication de l'information, produire des mises à jour instantanées lors de crises soudaines et établir des rapports régionaux, ainsi qu'en augmentant le nombre d'interfaces multilingues des principales plateformes utilisées dans le cadre du sous-programme.

Situation interne et réponse

27.89 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il était nécessaire de rationaliser et de moderniser les plateformes d'information numériques et de veiller à la disponibilité de l'information sur divers appareils numériques. En réponse, le sous-programme rationalisera le flux de données et d'informations afin que les utilisateurs soient assurés que les informations qu'ils obtiennent sont les plus récentes et les plus fiables. Il rationalisera et modernisera les principales plateformes d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin d'accroître la disponibilité et l'interopérabilité des bases de données utilisées par ces plateformes et de permettre aux utilisateurs travaillant dans le secteur humanitaire d'accéder plus facilement à l'information.

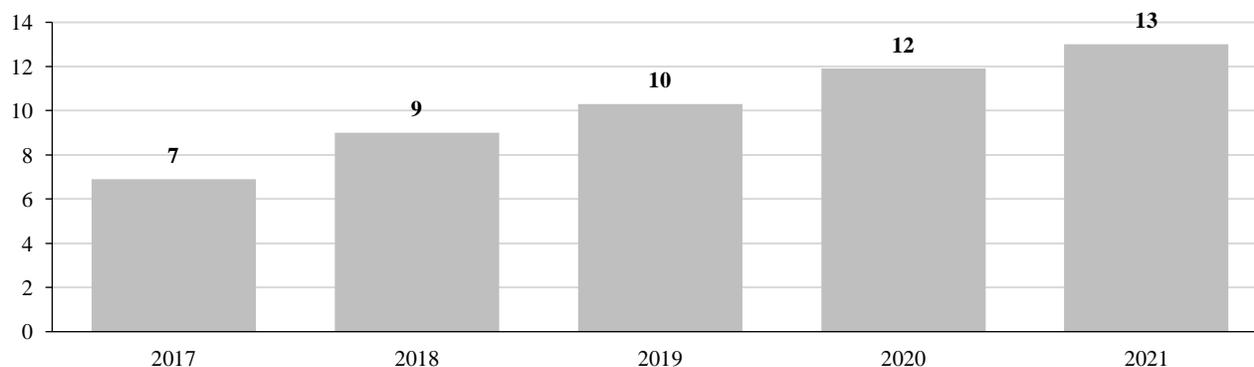
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

27.90 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer l'efficacité du travail de sensibilisation et de partage des connaissances, comme devrait le montrer l'accroissement du nombre de consultations de la principale plateforme d'information, ReliefWeb.

Figure 27.X

Mesure des résultats : utilisation accrue de ReliefWeb à l'échelle mondiale, 2017-2021

(En millions de pages vues)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.91 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

46/182	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies	57/153	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies
51/194	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies		

Produits

- 27.92 On trouvera dans le tableau 27.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.11

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui aux partenaires humanitaires en vue de renforcer la mobilisation de la population ; informations et analyses complètes et faisant autorité sur les besoins et les interventions humanitaires (informations et analyses consolidées sur les crises et les pays à haut risque, par exemple, résultats d'analyses intersectorielles multipartites) ; données dont la qualité est garantie destinées à être utilisées par les partenaires opérationnels.

Bases de données et autres supports numériques : mise à jour et maintenance de guides pratiques, de cartes et d'autres informations logistiques à l'usage des acteurs humanitaires sur le terrain ; établissement de normes de gestion de l'information applicables à l'échange de renseignements entre les intervenants humanitaires, de modèles de rapports et d'orientations, y compris des normes relatives aux données partagées entre les partenaires opérationnels ; élaboration de bases de données et d'outils électroniques liés à l'intervention humanitaire et à la coordination des interventions ; répertoire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage sur la recherche et le sauvetage en milieu urbain et méthodes et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

D. Activités de communication

Programmes de sensibilisation, événements spéciaux et matériel d'information : documents d'information sur la promotion de la coordination de l'action humanitaire ; organisation de la Journée mondiale de l'aide humanitaire et d'autres manifestations en présentiel ou virtuelles sur des questions et préoccupations humanitaires, y compris des expositions, des séminaires et des événements publics, éventuellement au moyen de plateformes numériques ; organisation de campagnes et de manifestations spéciales et recours aux médias traditionnels et sociaux pour mettre en avant les questions humanitaires et des situations d'urgence concrètes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et points de presse sur le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appels globaux annuels) et sur les urgences humanitaires ; missions sur le terrain visant à mettre en lumière les questions humanitaires et le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avec les représentants des médias et les défenseurs, si les déplacements sont possibles.

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et soutien des plateformes numériques des acteurs humanitaires, telles que ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange ; conseils, modèles et formations sur divers rapports, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires et la protection des civils, y compris la violence fondée sur le genre dans les conflits.

E. Activités d'appui

Informatique et communications : assistance pour les services de collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

27.93 On trouvera dans les tableaux 27.12 à 27.14 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 27.12
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	12 792,8	12 943,1	–	–	–	–	–	12 943,1	368,4	13 311,5
Autres dépenses de personnel	4 505,4	6 787,9	(6 532,8)	–	–	(6 532,8)	(96,2)	255,1	5,4	260,5
Dépenses de représentation	–	27,7	(21,0)	–	–	(21,0)	(75,8)	6,7	0,1	6,8
Consultants	66,0	8,2	(8,2)	–	–	(8,2)	(100,0)	–	–	–
Experts	–	98,9	(98,9)	–	–	(98,9)	(100,0)	–	–	–
Voyages du personnel	727,0	742,4	(383,9)	–	–	(383,9)	(51,7)	358,5	6,7	365,2
Services contractuels	872,7	530,8	(467,8)	–	90,6	(377,2)	(71,1)	153,6	3,3	156,9
Frais généraux de fonctionnement	1 358,9	1 864,7	(1 610,2)	–	–	(1 610,2)	(86,4)	254,5	5,5	260,0
Fournitures et accessoires	134,2	42,7	(35,0)	–	–	(35,0)	(82,0)	7,7	0,1	7,8
Mobilier et matériel	2,3	124,2	(81,4)	–	–	(81,4)	(65,5)	42,8	0,9	43,7
Aménagement des locaux	78,2	3,0	(3,0)	–	–	(3,0)	(100,0)	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	2 354,4	1 950,4	(78,3)	–	(90,6)	(168,9)	(8,7)	1 781,5	33,9	1 815,4
Total	22 891,9	25 124,0	(9 320,5)	–	–	(9 320,5)	(37,1)	15 803,5	424,3	16 227,8

Tableau 27.13
Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 27.14
Postes

Catégorie	Changements					Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	–	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	–	3
D-1	4	–	–	–	–	–	4
P-5	11	–	–	–	–	–	11
P-4	16	–	–	–	–	–	16
P-3	14	–	–	–	–	–	14
P-2/1	5	–	–	–	–	–	5
Total partiel	55	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux							
1 ^{re} classe	2	–	–	–	–	–	2
Autres classes	15	–	–	–	–	–	15
Total partiel	17	–	–	–	–	–	17
Total	72	–	–	–	–	–	72

27.94 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 27.15 à 27.17 et dans la figure 27.XI.

27.95 Comme indiqué dans le tableau 27.15 1), les ressources demandées pour 2021 s'élèvent globalement à 15 803 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 9 320 500 dollars (37,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation découle d'ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 27.15

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

	Changements					Total	Pourcentage	2021		
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
A. Direction exécutive et administration	7 727,0	4 826,5	(2 843,5)	–	–	(2 843,5)	(58,9)	1 983,0	57,2	2 040,2
B. Programme de travail										
1. Analyse des politiques	606,1	630,6	–	–	–	–	–	630,6	20,2	650,8

Titre VI Aide humanitaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021	2021	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	(prévisions après actualisation des coûts)		
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	4 516,9	5 429,5	-	-	-	-	5 429,5	152,5	5 582,0		
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	1 246,7	1 264,4	-	-	-	-	1 264,4	25,9	1 290,3		
4. Services d'appui d'urgence	42,3	3 133,6	-	-	-	-	3 133,6	81,3	3 214,9		
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	1 889,3	1 703,6	-	-	-	-	1 703,6	50,8	1 754,4		
6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	5 448,7	6 477,0	(6 477,0)	-	-	(6 477,0)	(100,0)	-	-	-	-
Total partiel (B)	13 749,9	18 638,7	(6 477,0)	-	-	(6 477,0)	(34,8)	12 161,7	330,7	12 492,4	
C. Appui au programme	1 415,0	1 658,8	-	-	-	-	1 658,8	36,4	1 695,2		
Total partiel (I)	22 891,9	25 124,0	(9 320,5)	-	-	(9 320,5)	(37,1)	15 803,5	424,3	16 227,8	

2) Ressources extrabudgétaires

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	4 916,4	7 275,5	7 566,5
B. Programme de travail			
1. Analyse des politiques	4 275,3	959,1	959,1
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	207 825,8	214 037,7	214 037,7
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	30 706,0	46 991,5	46 991,5
4. Services d'appui d'urgence	21 205,3	23 861,8	23 861,8
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	17 122,4	18 271,4	18 271,4

Chapitre 27 Aide humanitaire

	2019 (dépenses effectives) (estimations)		2021 (prévisions)
6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	-	-	-
Total partiel (B)	281 134,8	304 121,5	314 563,2
C. Appui au programme	20 928,1	21 490,2	22 349,8
Total partiel (2)	306 979,3	332 887,2	344 479,5
Total	329 871,2	358 011,2	360 707,3

Tableau 27.16
Évolution des postes, par composante et sous-programme

 1) *Budget ordinaire*

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	8	-	-	-	-	8
B. Programme de travail						
1. Analyse des politiques	3	-	-	-	-	3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	26	-	-	-	-	26
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	1	-	-	-	-	1
4. Services d'appui d'urgence	17	-	-	-	-	17
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	10	-	-	-	-	10
6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	-	-	-	-	-	-
Total partiel (B)	57	-	-	-	-	57
C. Appui au programme	7	-	-	-	-	7
Total partiel (1)	72	-	-	-	-	72

 2) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	25	25

Titre VI Aide humanitaire

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 691	1 691
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	112	112
4. Services d'appui d'urgence	87	87
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	64	64
6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	-	-
Total partiel (B)	1 958	1 958
C. Appui au programme	77	77
Total partiel (2)	2 060	2 060
Total	2 132	2 132

Tableau 27.17

Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

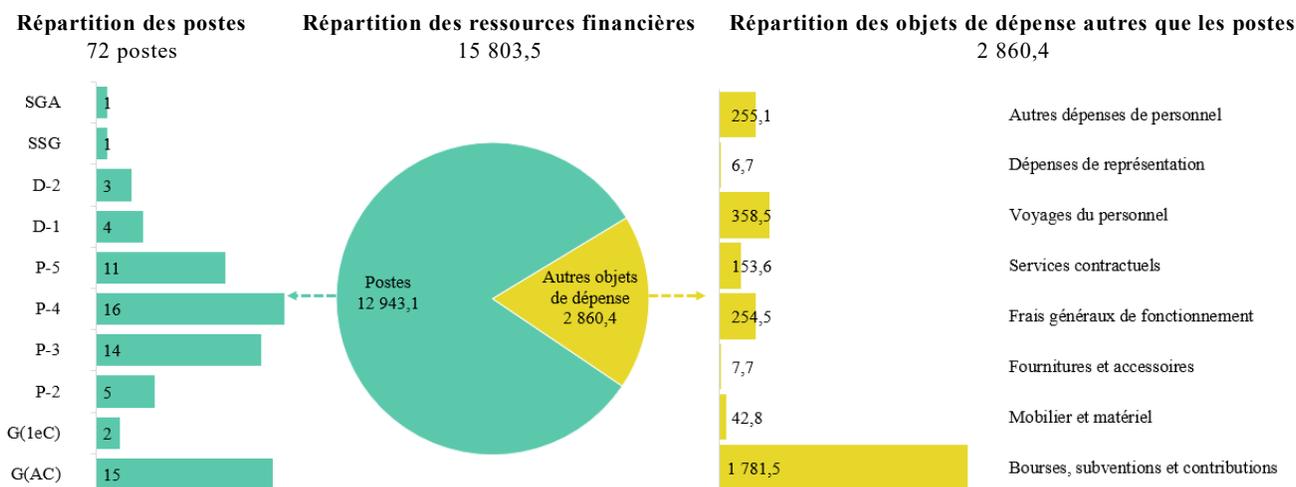
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	12 792,8	12 943,1	-	-	-	-	-	12 943,1
Autres objets de dépense	10 099,1	12 180,9	(9 320,5)	-	-	(9 320,5)	(76,5)	2 860,4
Total	22 891,9	25 124,0	(9 320,5)	-	-	(9 320,5)	(37,1)	15 803,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	-	-	-	-	-	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	-	-	-	-	-	17
Total		72	-	-	-	-	-	72

Figure 27.XI

Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations par composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

27.96 Comme le montre le tableau 27.15 1), les changements entraînent une diminution des dépenses non renouvelables d'un montant total de 9 320 500 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration et du sous-programme 6, qui s'explique comme suit :

- a) **direction exécutive et administration.** La diminution de 2 843 500 dollars résulte de la suppression du Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne, le Conseil de sécurité ayant décidé dans sa résolution 2504 (2020) de ne pas proroger le mandat du Mécanisme au-delà du 10 juillet 2020. Elle se décompose comme suit : 2 205 400 à la rubrique Autres dépenses de personnel, 500 dollars à la rubrique Dépenses de représentation, 8 200 dollars à la rubrique Consultants, 238 000 dollars à la rubrique Voyages du personnel, 39 600 dollars à la rubrique Services contractuels, 245 200 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, 23 100 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, 2 200 dollars à la rubrique Mobilier et matériel, 3 000 dollars à la rubrique Aménagement des locaux et 78 300 dollars à la rubrique Bourses, subventions et contributions ;
- b) **sous-programme 6 (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola).** La diminution de 6 477 000 dollars est liée à la suppression du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. Elle se décompose comme suit : 4 327 400 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, 20 500 dollars à la rubrique Dépenses de représentation, 98 900 dollars à la rubrique Services contractuels, 145 900 dollars à la rubrique Voyages du personnel, 428 200 dollars à la rubrique Services contractuels, 1 365 000 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, 11 900 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires et 79 200 dollars à la rubrique Mobilier et matériel ; ces dépenses avaient été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263.

Ressources extrabudgétaires

27.97 Comme le montrent les tableaux 27.15 2) et 27.16 2), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les

ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de contributions en espèces d'un montant estimé à 344 479 574 dollars, dont 2 060 postes, qui seront consacrées à l'aide humanitaire et aux activités de réduction des risques liés aux catastrophes. Ces ressources représentent 95,5 % des ressources totales du programme. Les prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires englobent les besoins essentiels et les fonctions d'appui au programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Le budget consolidé pour le chapitre 27 sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en octobre 2020 pour examen. Les contributions en nature prendront la forme de locaux, d'une valeur estimée à 59 622 dollars, mis gracieusement à la disposition du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'une assistance technique et de services d'experts d'une valeur estimée à 410 924 dollars et de services d'appui administratif d'une valeur estimée à 18 188 dollars.

Direction exécutive et administration

- 27.98 Les attributions et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence sont définies dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisées dans la résolution 52/12 ainsi que dans le rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950) dans lequel le Secrétaire général préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires, et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 27.99 Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence dirige et gère les bureaux de New York et de Genève ainsi que les bureaux extérieurs, et leur donne des directives de politique générale. Il oriente les activités de coordination de l'ensemble des interventions de la communauté internationale, notamment celles des organismes des Nations Unies, face aux catastrophes et aux situations d'urgence humanitaire ; il mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des autorités des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et d'assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire ; il consulte les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence ; il préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'application de ses décisions ; il administre le Fonds central pour les interventions d'urgence, y compris la composante prêts ; il mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies ; il oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire, en coordination avec les partenaires concernés ; il plaide, au nom des organismes des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires ; il s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Il est également le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collabore étroitement avec les autres services de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Enfin, il préside le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Il est secondé par un (une) Sous-Secrétaire général(e) aux affaires humanitaires, qui fait également office de Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence.
- 27.100 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, apportent leur concours au Coordonnateur des secours d'urgence. Le Bureau du Secrétaire général adjoint, à New York, aide à gérer l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que le bureau de Genève et celui de New York mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.
- 27.101 Le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence est en poste à New York ; il (elle) aide le Coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, facilite la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il (elle) collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires

opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés du maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Enfin, il (elle) supervise les services de planification stratégique et d'évaluation du Bureau, préside le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, remplace le Coordonnateur en son absence et le représente, si c'est nécessaire, auprès des organes, organismes et conférences des Nations Unies.

- 27.102 Le (la) Directeur(trice) de la Division des opérations et de la communication supervise et contrôle l'action des responsables de la coordination des interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Il (elle) dirige les travaux du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations portant sur les questions opérationnelles et veille à ce que les interventions du système des Nations Unies face à des situations d'urgence graves et complexes soient cohérentes et rapides.
- 27.103 Le (la) Directeur(trice) de la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources est chargé(e) du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources. Le (la) Directeur(trice) de la Division de la coordination, basé(e) à Genève, s'occupe principalement des services d'urgence administrés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le compte du système des Nations Unies et des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires.
- 27.104 Le secrétariat du Comité permanent interorganisations prête son concours à l'action que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence mène en sa qualité de Président du Comité, et à celle du (de la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) en sa qualité de Président(e) du Groupe de travail du Comité. Il facilite la tâche du Comité en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire. Il assure le service des réunions du Comité et de ses groupes de travail, épaula les travaux des organes subsidiaires, maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres et veille à la mise en œuvre des décisions du Comité.
- 27.105 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il s'est doté de mesures pour réduire son empreinte écologique, dans le prolongement des initiatives prises par le Secrétariat pour promouvoir la durabilité environnementale. Il encourage notamment l'adoption de mesures de gestion des déchets axées sur le recyclage et la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique et conseille les pays pour ce qui est des évaluations de l'impact de l'action humanitaire sur l'environnement.
- 27.106 En 2021, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera systématiquement : à mesurer la performance environnementale, en se fondant sur une cartographie des impacts majeurs sur l'environnement, et à en rendre compte ; à réduire les effets néfastes pour l'environnement en se dotant d'un système de gestion de l'environnement ; à maintenir sa neutralité climatique par diverses initiatives. Il se propose notamment de recourir davantage aux outils de visioconférence et à diverses modalités de téléconférence, d'inspecter régulièrement son parc de véhicules pour faire en sorte que les remplacements n'interviennent que lorsque cela est nécessaire et d'opter pour l'utilisation d'installations communes lorsque cela est sûr, pratique et conforme aux principes humanitaires afin de réduire son empreinte écologique.
- 27.107 On trouvera dans le tableau 27.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera d'appliquer les mesures suivantes pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion : a) planification des voyages et désignation des voyageurs aussi tôt que possible ; b) planification dans les meilleurs délais de l'entrée en fonctions du personnel de façon à pouvoir faire face aux impondérables (par exemple, présentation des demandes de visa aussi tôt que possible) ; c) sensibilisation du personnel et des cadres à l'existence des directives ;

Titre VI Aide humanitaire

d) réduction du nombre de dérogations ; e) plus grand recours aux outils de visioconférence et de réunion à distance.

Tableau 27.18
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	68	100	100

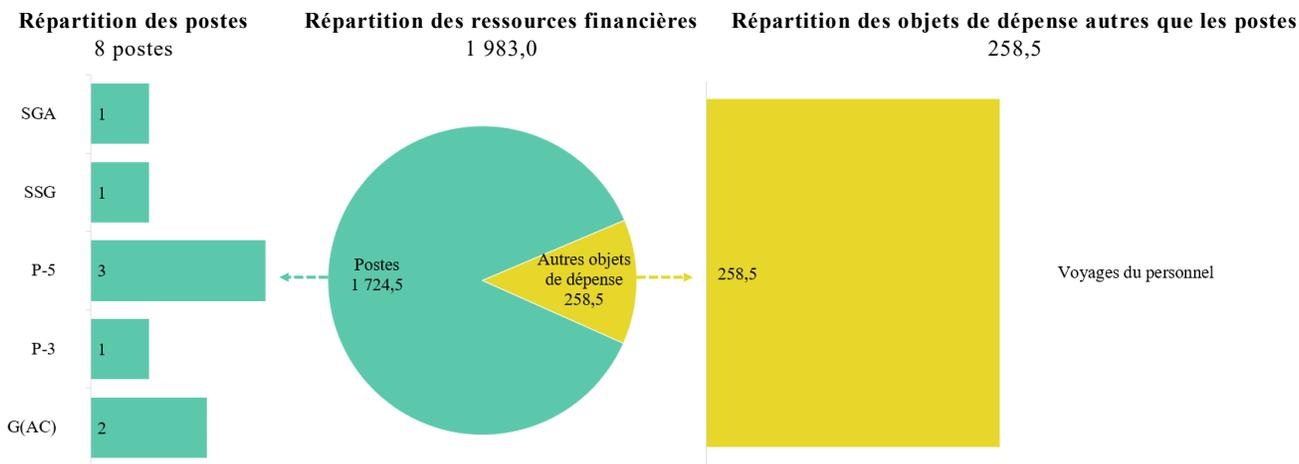
27.108 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 983 000 dollars et font apparaître une diminution de 2 843 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 27.96 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.19 et la figure 27.XII.

Tableau 27.19
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	5 130,8	1 724,5	–	–	–	–	1 724,5
Autres objets de dépense	2 596,2	3 102,0	(2 843,5)	–	– (2 843,5)	(91,7)	258,5
Total	7 727,0	4 826,5	(2 843,5)	–	– (2 843,5)	(58,9)	1 983,0
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		8	–	–	–	–	8

Figure 27.XII
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021
 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

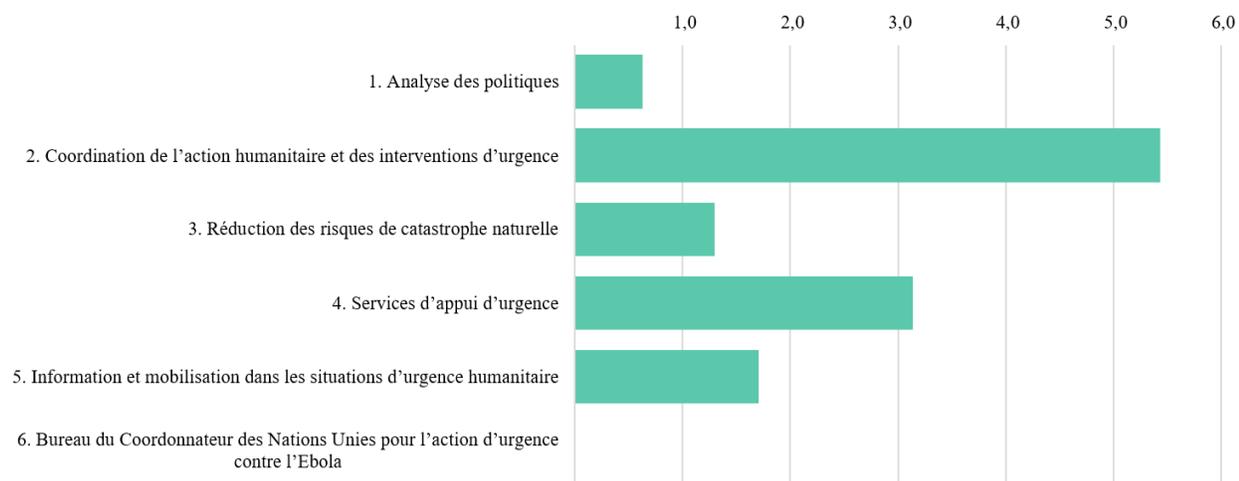


Programme de travail

27.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 12 161 700 dollars et font apparaître une diminution de 6 477 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 27.96 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 27.XIII.

Figure 27.XIII
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Analyse des politiques

27.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 630 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.20 et la figure 27.XIV.

Tableau 27.20

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

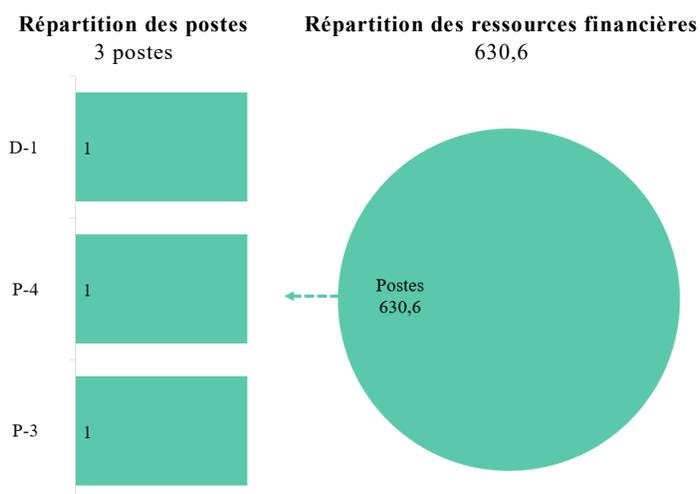
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	606,0	630,6	–	–	–	–	630,6
Autres objets de dépense	0,1	–	–	–	–	–	–
Total	606,1	630,6	–	–	–	–	630,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–
Total		3	–	–	–	–	3

Figure 27.XIV

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

27.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 5 429 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.21 et la figure 27.XV.

Tableau 27.21

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

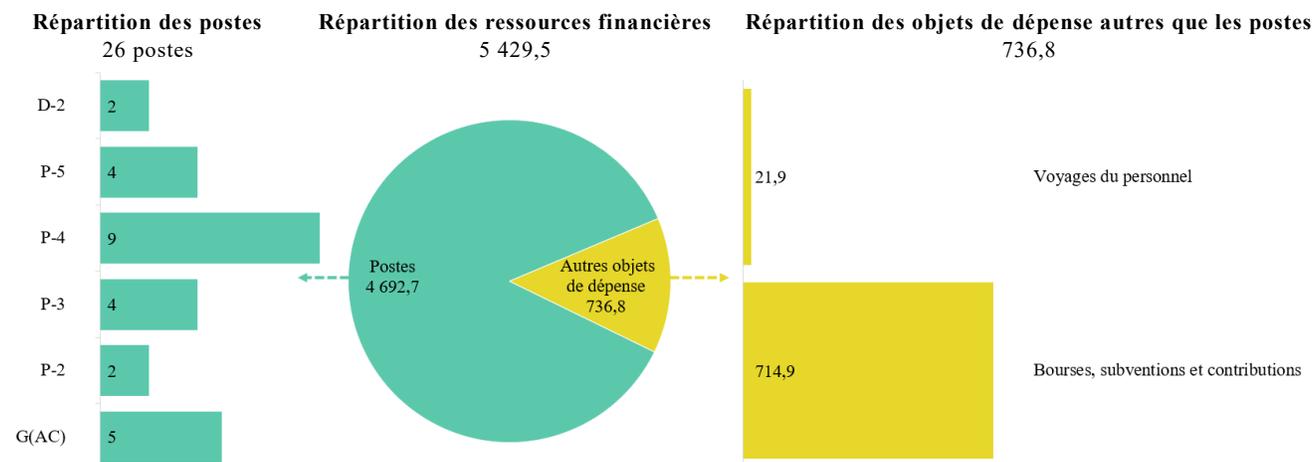
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 000,2	4 692,7	–	–	–	–	4 692,7
Autres objets de dépense	516,7	736,8	–	–	–	–	736,8
Total	4 516,9	5 429,5	–	–	–	–	5 429,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		26	–	–	–	–	26

Figure 27.XV

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe naturelle

27.112 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 264 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.22 et la figure 27.XVI.

Tableau 27.22

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

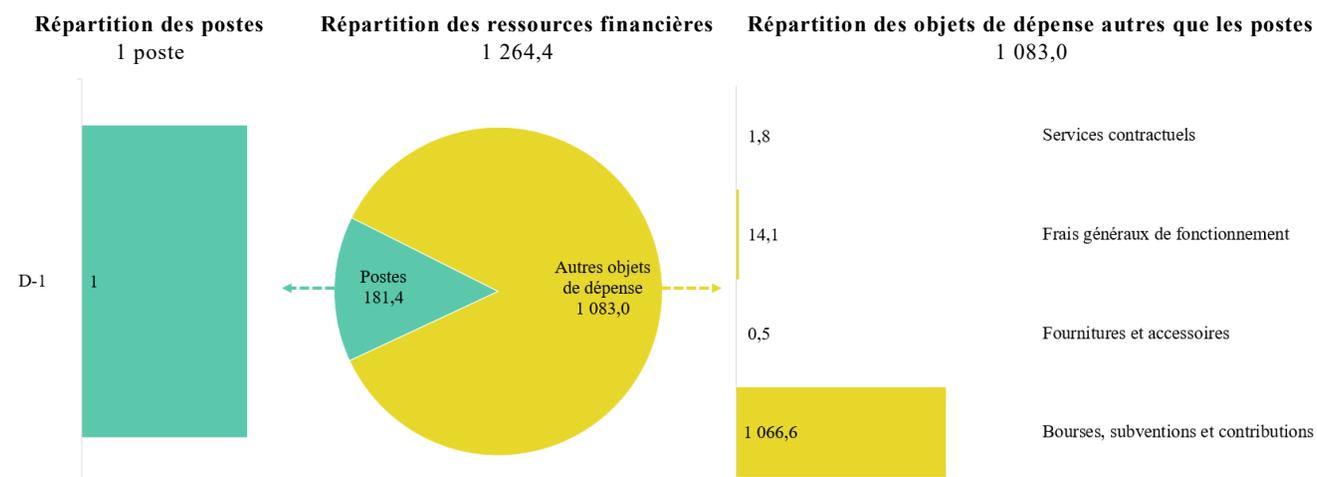
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	224,1	181,4	–	–	–	–	–	–	181,4
Autres objets de dépense	1 022,6	1 083,0	–	–	–	–	–	–	1 083,0
Total	1 246,7	1 264,4	–	–	–	–	–	–	1 264,4
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–	–	–
Total		1	–	–	–	–	–	–	1

Figure 27.XVI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

27.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 133 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.23 et la figure 27.XVII.

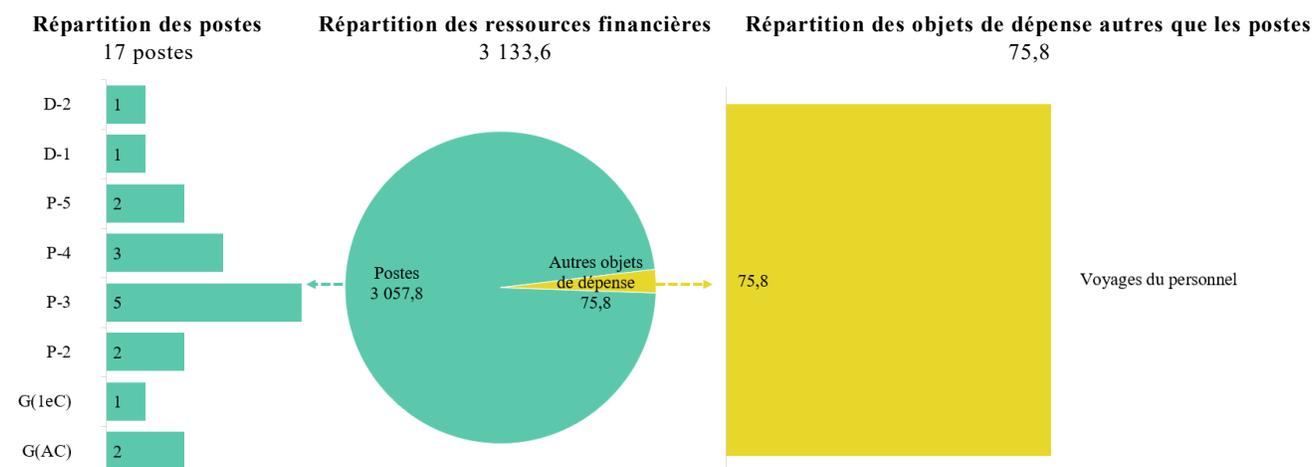
Tableau 27.23
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	40,3	3 057,8	–	–	–	–	3 057,8
Autres objets de dépense	2,0	75,8	–	–	–	–	75,8
Total	42,3	3 133,6	–	–	–	–	3 133,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		17	–	–	–	–	17

Figure 27.XVII
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

27.114 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 703 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.24 et la figure 27.XVIII.

Tableau 27.24

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

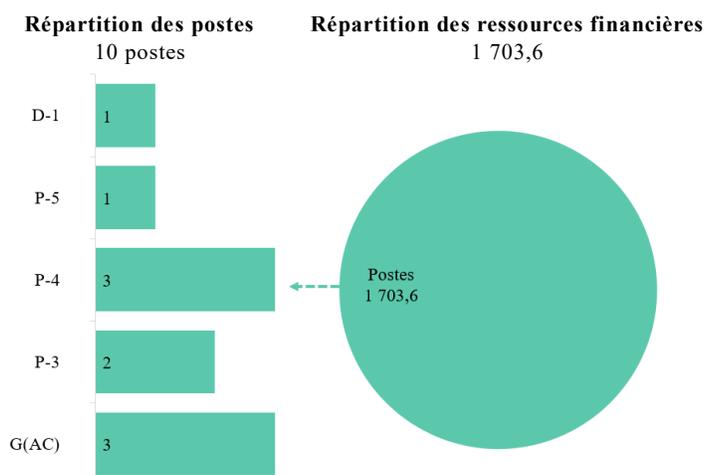
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 886,5	1 703,6	–	–	–	–	1 703,6
Autres objets de dépense	2,8	–	–	–	–	–	–
Total	1 889,3	1 703,6	–	–	–	–	1 703,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		10	–	–	–	–	10

Figure 27.XVIII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 6 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

27.115 Les changements entraînent une diminution de 6 477 000 dollars, soit 100 % des crédits ouverts pour 2020, comme indiqué dans le tableau 27.25. On trouvera au paragraphe 27.96 b) des explications sur la diminution qui est proposée.

Tableau 27.25

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	5 448,7	6 477,0	(6 477,0)	–	–	(6 477,0)	(100,0)	–	–
Total	5 448,7	6 477,0	(6 477,0)	–	–	(6 477,0)	(100,0)	–	–
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–	–	–
Total		–	–	–	–	–	–	–	–

Appui au programme

- 27.116 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comprend deux antennes : une à New York et une à Genève. Elles s'acquittent des fonctions administratives, notamment celles qui ont trait aux finances et au budget, aux ressources humaines et au perfectionnement et à la formation du personnel, et fournissent un soutien administratif et des conseils aux membres du personnel.
- 27.117 L'antenne de New York supervise la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et donne des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts responsables à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés et de formation et perfectionnement du personnel. Elle coordonne l'élaboration des budgets-programmes du Bureau et leur présentation aux organes délibérants.
- 27.118 Sous la direction du (de la) Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et les sorties de fonds, facilite l'achat de biens et services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel sur le terrain.
- 27.119 Pendant l'exercice 2021, le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à la planification de la relève, à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, comme prévu dans la stratégie de gestion des

ressources humaines. Par ailleurs, il renforcera le contrôle financier et affinera les prévisions budgétaires pour les prochains exercices budgétaires ; à cet effet, il gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera et diffusera des informations provenant du terrain, et présentera en temps voulu des informations rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.

27.120 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 658 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.26 et la figure 27.XIX.

Tableau 27.26

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

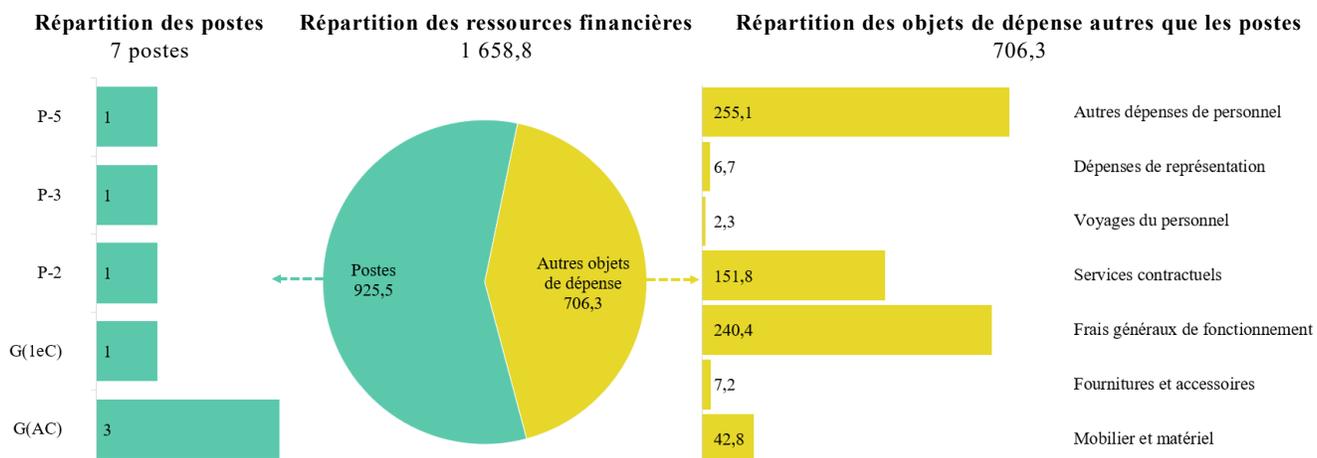
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	904,9	952,5	–	–	–	–	952,5
Autres objets de dépense	510,1	706,3	–	–	–	–	706,3
Total	1 415,0	1 658,8	–	–	–	–	1 658,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		7	–	–	–	–	7

Figure 27.XIX

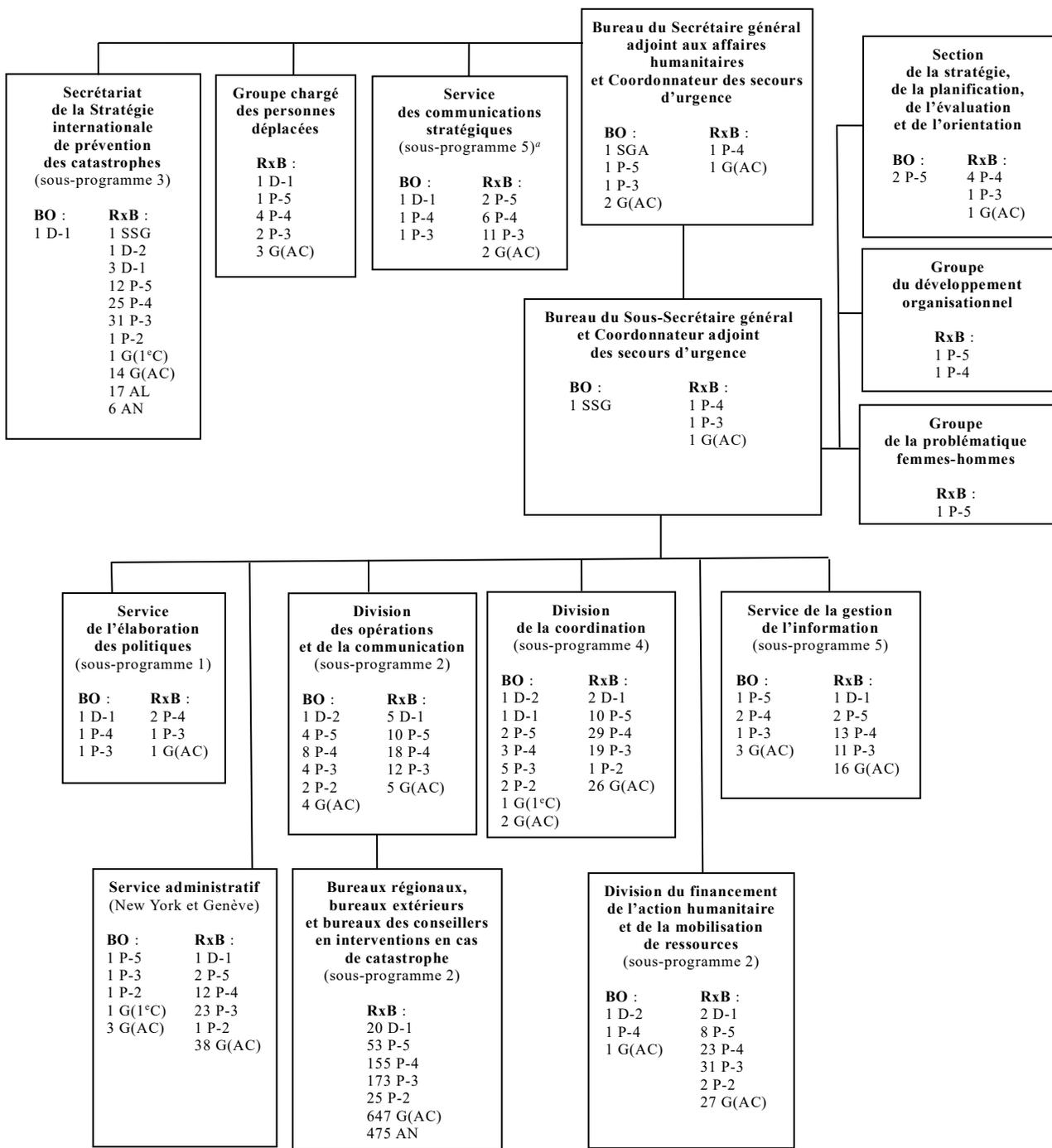
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Le Service des communications stratégiques est présenté avec le sous-programme 5, mais relève de la composante Direction exécutive et administration.

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle***Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité des commissaires aux comptes [A/74/5 (Vol. I)]**

Le Comité recommande de nouveau que des efforts soutenus soient consentis pour faire en sorte que les états financiers et les rapports relatifs aux programmes soient remis dans les délais impartis afin qu'un contrôle efficace des partenaires d'exécution puisse être assuré (par. 453).

Le Comité recommande que l'Administration continue de plaider activement en faveur d'une augmentation du financement pluriannuel afin d'accroître la prévisibilité de son financement, et de fixer des objectifs en ce qui concerne le niveau des contributions non préaffectées de façon à pouvoir davantage cibler ses efforts (par. 426).

Le Comité recommande que des efforts soutenus soient faits pour renforcer les missions de contrôle et les vérifications financières ponctuelles, qui constituent des activités importantes de contrôle et de certification des travaux des partenaires d'exécution (par. 443).

Le Comité recommande que l'Administration établisse un plan précis assorti d'un calendrier clair pour le passage à Umoja-Extension 2 afin d'éliminer les doubles emplois et les investissements dans les logiciels (par. 480).

Le Comité recommande également que l'Administration s'assure que des informations complètes, mises à jour en temps voulu, soient enregistrées dans le système de gestion des subventions, et définisse les besoins à prendre en compte dans le cadre du développement d'Umoja-Extension 2 pour s'assurer que les nouvelles fonctions sont adaptées aux besoins liés à la gestion des fonds de financement commun pluripartenaires (par. 481).

L'Administration a accepté la recommandation et indiqué qu'un rappel automatique serait envoyé aux partenaires en cas de retard de sorte que les rapports soient présentés dans les délais impartis.

L'Administration a souscrit à cette recommandation et fait remarquer à cet égard que l'accroissement du financement pluriannuel faisait partie de la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour 2018-2021.

L'Administration a souscrit à la recommandation et déclaré que pour remédier à l'application irrégulière des directives, elle assumerait l'entière responsabilité de la gestion des fonds à compter du 1^{er} janvier 2020 et continuerait de s'employer à renforcer les missions de contrôle et les vérifications financières ponctuelles.

L'Administration est déterminée à passer à Umoja une fois que les fonctions dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a besoin seront disponibles. En attendant, il faudra procéder à des échanges de données entre les deux systèmes afin d'éliminer les doubles emplois.

L'Administration est déterminée à passer à Umoja une fois que les fonctions dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a besoin seront disponibles. En attendant, il faudra procéder à des échanges de données entre le système de gestion des subventions et Umoja-Extension 2 afin d'éliminer les doubles emplois. L'Administration a également déclaré que le Bureau regrouperait tous les fonds de financement commun dans le cadre de son dispositif de gestion unifié à compter du 1^{er} janvier 2020.